

Quatrième séance, vendredi 21 mai 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|-----------------|--|---|--|
| 2019-DAEC-59 | Décret | Octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de la suppression du passage à niveau situé sur la commune de Villaz | Entrée en matière Lecture des articles Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2021-GC-46 | Mandat | Faculté de droit à la Tour Henri : assez attendu ! | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Bertrand Morel Nicolas Kolly Romain Collaud Eric Collomb Achim Schneuwly Sébastien Dorthe François Genoud Philippe Demierre Elias Moussa Bruno Marmier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2020-GC-163 | Postulat | La lumière sur le fond lacustre de la zone de tir de Forel (Estavayer) | Retrait | <i>Auteur-s</i> Cédric Péclard Paola Ghielmini Kraysenbühl |
| 2020-GC-187 | Motion | Encadrer les velléités de Times Square à Fribourg | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Grégoire Kubski Eliane Aebischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2020-GC-207 | Motion | Motion Pour une réduction de la pollution lumineuse | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Francine Defferrard André Schoenenweid <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2020-GC-209 | Motion | Modification de la LATeC en vue de créer une procédure "simplifiée" respectivement "accélérée", permettant des adaptations mineures des plans d'affectation des zones (moins de 1000 m2) | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Cédric Péclard Sébastien Dorthe <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |
| 2020-GC-125 | Postulat | Préservation du bien-être des personnes âgées dans les homes et dans les hôpitaux en période d'épidémie | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Christian Ducotterd Benoît Glasson <i>Représentant-e du gouvernement</i> |

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|-----------------|---|------------|--|
| | | | | Anne-Claude Demierre |
| 2021-DSAS-17 | Rapport | Médecins de famille dans le canton (Rapport sur postulats 2018-GC-178 et 2019-GC-118) | Discussion | Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |
| 2021-DSAS-33 | Rapport | Santé mentale des adolescents germanophones (Rapport sur postulat 2019-GC-47) | Discussion | Représentant-e du gouvernement Anne-Claude Demierre |
| | | Prise de congé : Christian Ducotterd | | |

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Flavio Bortoluzzi, Susanne Aebischer, Roger Schuwey, Ralph Alexander Schmid, Katharina Thalmann-Bolz, Erika Schnyder, Peter Wüthrich et Jacques Morand.

M^{mes} et MM. Didier Castella, Olivier Curty, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Décret 2019-DAEC-59

Octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de la suppression du passage à niveau situé sur la commune de Villaz

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Stiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Rapport/message: | 23.02.2021 (BGC mai 2021, p. 1389) |
| Préavis de la commission: | 01.04.2021 (BGC mai 2021, p. 1404) |

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le projet de décret qui vous est soumis ce jour concerne un crédit d'engagement de 7,5 millions pour le subventionnement de la suppression du passage à niveau situé sur la commune de Villaz, construit en 1890 déjà, dernier vestige du passé sur la ligne Zurich – Berne – Fribourg – Lausanne – Genève. Ce passage à niveau coupe en deux le village de Villaz, entrave la fluidité du trafic et provoque une interruption de celui-ci 30 minutes chaque heure. Ce passage est situé juste à côté de la gare et avec l'augmentation future du trafic piétonnier généré par le bâtiment bientôt en construction des cours inter-entreprises des apprentis dans la zone du Vivier, la suppression de ce passage garantira un accès plus aisé à la gare et améliorera grandement la qualité de vie des citoyens de Villaz. Pour les CFF, la suppression de ce passage à niveau permettra d'éviter la baisse de vitesse des trains, d'améliorer la sécurité et de limer les coûts d'entretien dans ce secteur. Plusieurs scénarios ont été étudiés et finalement le projet qui fait l'objet de ce décret, et auquel adhèrent tous les partenaires, est celui qui prévoit la réalisation d'une nouvelle route d'accès au village plus à l'ouest de la route d'accès actuelle, le franchissement de la ligne CFF au moyen d'un passage inférieur. A noter qu'à l'emplacement actuel du passage à niveau, un passage inférieur pour les piétons sera réalisé. Une première estimation des coûts à plus ou moins 15% arrive à un montant de plus 16 millions pour la totalité du projet. Une contre-expertise du canton établit le coût à 19,5 millions, c'est sur ce montant total qu'est basé le crédit d'aujourd'hui. La répartition entre les partenaires est fixée à 50% pour les CFF, soit 9,75 millions, la commune de Villaz pour un montant forfaitaire de 1,9 million où elle a acquis les terrains parallèlement, et le solde au canton, soit 7,85 millions, ce qui représente 40% du coût total des ouvrages. A noter encore que

le maître d'ouvrage pour la suppression de ce passage à niveau sera la commune, qui sera épaulée par un BAMO, bureau d'appui du maître d'ouvrage ; un COPIL formé des partenaires du projet supervisera les études et la réalisation du projet avec l'aide d'un comité technique. Le 1^{er} avril, la commission des routes a examiné ce projet de décret et après délibération, l'a approuvé à l'unanimité. Je vous invite à en faire de même, chers collègues, et à accepter le crédit d'engagement pour le subventionnement de la suppression du passage à niveau de Villaz pour un montant de 7,85 millions. J'attire encore votre attention sur le fait que la majorité qualifiée est requise pour l'acceptation de ce crédit.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Rapporteur a presque tout dit. Peut-être un petit rappel, nous sommes à un moment historique dans la mesure où c'est le dernier passage à niveau sur la ligne Zurich-Berne qui devrait être supprimé. Pourquoi est-ce qu'il faut supprimer ce passage à niveau ? D'une part pour des raisons de sécurité des trains, quand vous avez un trafic très important sur le rail et passablement de risques que quelqu'un reste une fois coincé à un endroit où la vitesse est relativement importante, le risque d'accident majeur est réel, c'est la première raison pour éliminer ce passage à niveau. Deuxième chose, c'est l'accès à la gare. Troisième chose, ce sont les longues files d'attente pour les automobilistes, poids lourds et autres qui utilisent la route et qui traversent le rail à cet endroit. Quatrième élément, un risque de sécurité pour les véhicules de secours, pompiers, ambulances etc., qui peuvent rester coincés relativement longtemps devant une barrière fermée. Enfin, la sécurité des cyclistes est également améliorée avec la suppression du passage à niveau.

Der Berichtstatter hat ansonsten das Wesentliche zusammengefasst. Nebst der historischen Frage, dass wir mit dem letzten Bahnübergang dieser Art auf der Hauptlinie der Schweiz zwischen Ost und West, zwischen Zürich und Genf, einen historischen Moment werden feiern können, wenn wir dann die Arbeiten beendet haben, gibt es verschiedene, bereits erwähnte, praktische Gründe, um hier zu investieren.

Die Finanzierung ist etwas unüblich. Wenn sich jeder - das heisst, Bund, Kanton, Gemeinde - an die strikten finanziellen Regeln gehalten hätte, dann würden wir diesen Bahnübergang in zehn Jahren immer noch haben. Wir haben also alle einen Schritt über unsere üblichen Finanzierungsmechanismen hinaus machen müssen. Der Bund hat sich bereit erklärt, die Hälfte der Kosten zu übernehmen, auch wenn die entsprechende Bundesgesetzgebung dies nicht so explizit und kategorisch vorsieht. Die Gemeinde wurde gebeten, auch ihren Anteil zu leisten. Wir haben dann noch etwas nachverhandelt, und der Kanton übernimmt den Saldo - das ist die Kostentabelle, die Sie auf der vorletzten Seite der Botschaft einsehen können.

Wir haben auch ausreichende Reserven vorgesehen, im üblichen Mass der Bahnarbeiten, die die SBB als Norm für solche Reserven vorsieht, das heisst, Überraschungen sollte es in diesem Umfang nicht geben.

Die Bauarbeiten werden von der Gemeinde geführt, aber da Gemeinden üblicherweise keine solche Baustellen durchführen - und kleinere Gemeinden schon gar nicht -, werden sowohl der Kanton wie auch die SBB der Gemeinde beistehen mit einem zusätzlichen externen Baustellenführer, um das Ganze zum Erfolg zu führen.

Ich danke Ihnen im Namen des Staatsrates, dass Sie dieser Botschaft Folge leisten.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je vous confirme que la Commission des finances et de gestion a été saisie de ce dossier le 16 avril 2021 et à l'unanimité de ses membres, vous recommande sous l'angle financier d'accepter cette dépense de 7,85 millions à charge du canton de Fribourg.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts, j'habite à Châtonnaye et je suis membre de la commission des routes et cours d'eau. Le groupe libéral-radical a bien étudié ce message pour le projet de décret. Je remercie pour le message, bien présenté par le rapporteur et le commissaire du gouvernement. Ce n'est pas la peine de vous rappeler qu'on parle du dernier passage à niveau sur la ligne qui relie le lac de Constance, le *Bodensee* et le lac Léman, *Genfersee*. Aujourd'hui, durant 20 minutes par heure, les barrières ferment cette route et avec les nouveaux horaires, ce sera plus qu'une demi-heure, environ 35 minutes. Pour le village, c'est une situation insupportable mais aussi pour la région. En plus, cet axe STS relie la région de la Broye et la région du Gibloux, les deux toujours plus peuplées. Cet axe est difficile à parcourir avec les transports publics. Pour la commune, ce projet sans le soutien de la Confédération, voire des CFF, ne serait juste pas possible. Je dirais: Enfin un projet avec une solution est prêt. Je vous invite et avec moi le groupe libéral-radical à soutenir ce décret pour pouvoir supprimer ce passage à niveau pour une meilleure sécurité du réseau ferroviaire et des transports publics et de notre population.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts liés à cet objet: je suis membre du comité cantonal de l'Association transports et environnement, et membre du comité national de la communauté d'intérêt pour les transports publics et membre de la commission des routes et cours d'eau. Le groupe socialiste soutient la suppression du passage à niveau de Villaz-St-Pierre et son remplacement par une nouvelle route qui va passer à l'intérieur. Une solution a pu être trouvée quant à son financement qui semble mettre d'accord tous les partenaires impliqués en améliorant la sécurité pour l'ensemble des usagers et usagères du secteur. En outre, cette mesure représente une opportunité pour valoriser le secteur de la gare comme le bien-être de

la population de la commune de Villaz et notre groupe espère que cette opportunité sera saisie par la commune en plus de l'aspect humain qu'apportera le fait qu'il n'y ait plus de trafic de transit à cet endroit. En conclusion en lien avec la volonté de diminuer les temps de trajet sur cette ligne, les éventuelles répercussions que ça pourrait avoir sur le maintien de la gare de Villaz-St-Pierre, notre groupe souhaite souligner l'importance que la gare a pour la région, pour ses habitants et ses habitantes, avec notamment des correspondances avec des lignes de bus.

Chardonens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet si ce n'est d'être membre de la commission des routes et également professionnel de la route. Le passage à niveau de Villaz-St-Pierre est bien connu pour sa dangerosité. Il coupe le village en deux et doit être fermé pratiquement 30 minutes toutes les heures. Il est situé dans une courbe et arrive directement sur la route principale toute proche. Le risque d'être bloqué sur la voie est indéniable, particulièrement pour les convois agricoles et les poids lourds. Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a de très nombreux apprentis qui se rendent à pied au Centre professionnel situé en contrebas, même s'il existe déjà un passage sous-voie pour les piétons. C'est aussi le dernier passage à niveau en fonction sur cet axe national très important, une amélioration est donc indispensable. La situation projetée prévoit un passage sous-voie situé à peine plus loin et assurera ainsi la sécurité des riverains, celle des usagers de la route et du rail.

En conclusion, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient ce crédit à l'unanimité.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Il va de soi que le groupe démocrate-chrétien est favorable à ce projet, ce projet qui a attendu peut-être trop longtemps, surtout pour la région de Villaz-St-Pierre. On sait que le passage à niveau était fermé beaucoup trop longtemps dans la journée et chacun devait attendre en rentrant chez lui, que ce soit à midi, le soir ou le matin en se levant pour aller au travail. Je pense donc que c'est bienvenu de faire ce passage à niveau. Il y a un petit peu une question que je me suis posée, c'est si c'est la solution la plus avantageuse qui a été choisie, étant donné qu'il y a actuellement une route qui passe sous la voie CFF et que peut-être ça aurait été plus simple. Il semblerait d'après ce qui nous a été dit que techniquement la solution choisie soit meilleure. Je ne sais pas si c'est vraiment pour cette raison qu'elle a été choisie ou si c'est pour une raison de commodité. Le groupe du Centre soutiendra ce projet, je vous en remercie.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je prends la parole ici au nom du groupe Vert Centre Gauche et vous informe que je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Le groupe adhère à la conclusion du message présenté aujourd'hui et reconnaît le besoin de remplacer ce dernier passage à niveau par un franchissement sous-voie de manière à garantir la sécurité ainsi que la fluidité du trafic à travers Villaz. Avec ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche vous invite à soutenir ce décret à l'unanimité.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Je parle ici à titre personnel, je n'ai aucun intérêt dans cette affaire si ce n'est que je suis Glânois d'origine – avec un nom comme le mien, vous pensez bien – et Fribourgeois de cœur. En 1960, on discutait déjà de la suppression du passage à niveau de Villaz-St-Pierre. Alors je suis très content d'une part que ce problème puisse se résoudre enfin en 2021, mais je suis estomaqué de constater qu'il a fallu autant de temps pour enlever cette verrue sur une ligne des plus importantes de Suisse, d'autant plus qu'il y a une réputation glânoise sur laquelle je ne vais pas tirer, car je fais partie de ces Glânois de cœur. Il y a eu deux députés qui se sont exprimés tout à l'heure, M. Glauser et M. Bischof, et qui ont dit tout le bien qu'ils pensaient de cette démarche. On a même eu un président du Grand Conseil qui venait de Villaz-St-Pierre. Eh bien, moi, je trouve que c'est le dernier moment, vraiment le dernier moment. Je remercie toutes les personnes qui se sont penchées sur cette situation pour enfin donner une solution ad hoc à la problématique. Merci.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Vous m'avez mis très rapidement sous pression en début de matinée, si bien que j'ai oublié de donner mes liens d'intérêts. Vous le savez maintenant, en tant que directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, à chaque fois qu'on a ce genre de décret, j'ai un lien d'intérêt, puisque les membres de l'association que je dirige pourraient être un jour exécutants de ces travaux. Voilà, c'est corrigé.

Je constate que tous les groupes adhèrent à ce projet à l'unanimité, donc le soutien est là. Il n'y a pas de question si ce n'est des remarques. J'aimerais relever la remarque de mon collègue député Simon Bischof, sa crainte pour la fermeture un jour de la gare, bien entendu il faudra travailler sur ce sujet-là. On a besoin effectivement de cette gare puisque, prochainement dans une ou deux années, des apprentis nombreux viendront suivre leurs cours inter-entreprises à Villaz-St-Pierre. Le député Chardonens a été un peu vite en besogne, les apprentis ne sont encore pas là, le bâtiment n'a encore pas eu son premier coup de pioche. Voilà, je n'ai pas d'autre remarque à formuler.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci à l'ensemble des représentants des groupes pour leur soutien et leurs remarques positives sur le projet. Il n'y a pas grand-chose à ajouter, deux éléments du député Ducotterd, représentant du groupe démocratique du centre, qui a évoqué d'éventuelles autres variantes. D'autres variantes, notamment la variante « en Baudiaz » ont été étudiées par les CFF, les CFF les ont refusées pour plusieurs raisons, la pente était extrêmement importante, ce qui aurait probablement créé la nécessité de construire des voutes supplémentaires. Les CFF ont estimé qu'en termes de coûts, la variante en Baudiaz était certes plus courte, mais sans doute *in fine* plus coûteuse, raison du refus des CFF d'entrer en matière sur cette variante, ce qui fait que celle proposée

aujourd'hui semble être la plus avantageuse, en tout cas sur la base des avant-projets faits par les CFF. En ce qui concerne le député Chassot, je le remercie pour ses remerciements, il porte effectivement un nom glânois et d'actualité.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptés.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui : Total 91

Bischof Simon (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP).

Mandat 2021-GC-46

Faculté de droit à la Tour Henri : assez attendu !

| | |
|---------------------------------|--|
| Auteur-s: | Morel Bertrand (<i>PDC/CVP, SC</i>) Kolly Nicolas (<i>UDC/SVP, SC</i>) Collaud Romain (<i>PLR/FDP, SC</i>) Collomb Eric (<i>PDC/CVP, BR</i>) Schneuwly Achim (<i>UDC/SVP, SE</i>) Dorthe Sébastien (<i>PLR/FDP, SC</i>) Genoud François (<i>PDC/CVP, VE</i>) Demierre Philippe (<i>UDC/SVP, GL</i>) Moussa Elias (<i>PS/SP, FV</i>) Marmier Bruno (<i>VCG/MLG, SC</i>) Mäder-Brühlhart Bernadette (<i>VCG/MLG, SE</i>) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Dépôt: | 23.03.2021 (<i>BGC mars 2021, p. 1103</i>) |
| Développement: | 23.03.2021 (<i>BGC mars 2021, p. 1103</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 17.05.2021 (<i>BGC juin 2021</i>) |

Prise en considération

Dorthe Sébastien (*PLR/FDP, SC*). Je m'exprime en qualité de co-auteur du mandat et au nom du groupe libéral-radical. Sur le fond, je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce dossier si ce n'est d'avoir eu la chance de fréquenter la Faculté de droit au début des années 2000. A cette époque déjà, on tentait de nous rassurer sur le fait que les bâtiments de la Faculté s'agrandiraient tout prochainement afin que les futurs étudiants puissent notamment éviter de se trouver sur les marches d'escaliers pour suivre les cours, ce que j'ai personnellement vécu. Cela sans compter que nous étions éclatés à travers différents bâtiments dans toute la capitale.

Si je suis bel et bien conscient que certaines étapes importantes ont été franchies, notamment la désignation d'un lauréat par le concours d'architecture, il y a 7 ans, il n'en demeure pas moins, quoi qu'on en dise, que ce dossier a subi un dangereux immobilisme. Avec une volonté affirmée et des protagonistes orientés "solution", je suis persuadé qu'on aurait pu avancer bien plus rapidement dans ce dossier, notamment s'agissant de la solution du Tremplin. Chers collègues, à ce titre n'hésitez pas à consulter le registre du commerce s'agissant de la composition du conseil de fondation en question et vous vous poserez légitimement la question de savoir si nos amis socialistes n'ont pas, par omission je l'espère, contribué à ce dangereux immobilisme, cela sans compter les Directions touchées par ce dossier. Partant, si j'ose utiliser l'expression "dangereux immobilisme", c'est qu'on n'hésite pas tout particulièrement durant cette législature à évoquer à répétition et à qui veut bien l'entendre que nous devons être orientés "innovation", que nous devons favoriser l'arrivée d'entreprises à forte valeur ajoutée ou encore encourager l'esprit de création par des start-up. Je partage bien évidemment cette vision, mais n'oublions pas notre Université, grande fierté de notre canton, du moins je l'espère. Et aujourd'hui, il n'est absolument pas farfelu de se soucier concrètement de son avenir, au contraire, il y a un risque très sérieux, Mesdames, Messieurs, que son rayonnement et son attractivité fondent comme neige au soleil. La Faculté de droit a une réputation nationale et internationale, et discutez avec le rectorat ou le Sénat et vous constaterez que nous nous trouvons à la croisée des chemins. Il faut absolument lancer la réalisation concrète de ce nouveau bâtiment, au risque que l'Université soit recalée en ligue B et qu'on perde ainsi l'attractivité que nous avons encore la chance d'avoir même si trop peu de choses avancent depuis trop longtemps.

Nous avons assez entendu, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux de constater cette fois-ci que notre gouvernement semble l'avoir également compris, un grand merci. Encourageons également le Tremplin à finaliser rapidement les négociations en cours, si cela ne devait pas être le cas ce jour. En conclusion, avançons et arrêtons cet immobilisme afin de défendre votre Université et sa Faculté de droit. Dans cet esprit, il est évident que le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité ce mandat.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Als Mitglied des Senats der Universität Freiburg habe ich eine Interessenbindung. Ich äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Mit diesem Auftrag soll aufgezeigt werden, dass man bisher mit der Behandlung des Dossiers nicht zufrieden ist. Was ist passiert?

Die juristische Fakultät der Universität Freiburg verfügt über absolut unbefriedigende Räumlichkeiten. Diese Tatsache ist ein enormer Wettbewerbsnachteil gegenüber anderen Universitäten.

2013 bewilligte der Grosse Rat einen Kredit von 8,2 Millionen Franken, der für den Erwerb des Grundstücks und die Errichtung eines Gebäudes für die juristische Fakultät auf dem Gelände des Thierry-Turms in Freiburg vorgesehen ist. Seit 2009 weiss man, dass man die Universität erweitern muss und dass deshalb die Stiftung Le Tremplin umziehen muss. Völlig unbegreiflich ist, dass man für die Stiftung Le Tremplin bis heute kein geeignetes Grundstück finden konnte, denn erst dann kann man mit dem Bau des neuen Gebäudes beginnen.

Also, genug gewartet – assez attendu !

Le dossier de la Tour-Henri doit être traité en priorité!

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird dieses Mandat unterstützen.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je prends la parole au nom du groupe Vert Centre Gauche et vous informe que je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que je suis attaché au rayonnement de Fribourg et que ce sont bien les projets concrets comme celui-ci qui font l'attractivité d'une ville et d'une capitale cantonale et qui nous permettent d'occuper un espace entre Lausanne et Berne. A cet égard, on pourrait paraphraser Kennedy et dire : *Ne vous demandez pas ce que les autres peuvent faire pour l'attractivité du centre cantonal, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour le centre cantonal*. Je suis heureux, à voir la réponse du Conseil d'Etat, qu'il entend dès aujourd'hui empoigner ce dossier avec vigueur et le faire avancer à un rythme soutenu. J'espère également que le Conseil d'Etat entend fonctionner comme autorité collégiale et à ce titre, assumer en tant que collègue la responsabilité des dossiers. Pour les partenaires du canton comme l'Université de Fribourg, il n'y a pas la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, la Direction de l'économie et de l'emploi, etc. Il n'y a qu'un seul interlocuteur, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Sur ces considérations, je vous invite à transmettre le mandat, comme le demande le Conseil d'Etat, ce qui est également la position, à l'unanimité, du groupe Vert Centre Gauche.

Morel Bertrand (*PDC/CVP, SC*). Je suis co-auteur de l'objet à traiter, mais à titre préliminaire, je veux espérer à titre personnel, je prends ainsi le risque, en moins d'une minute pour ne pas perdre trop de temps, de vous raconter mon rêve qui avait toutefois débuté en tant que cauchemar. Il est tard, presque trop tard, la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, un fleuron de la vie intellectuelle, culturelle, sociale et économique du canton, est en feu. A l'intérieur, un professeur prénommé Henri tente de sauver la situation. Malheureusement, le commandant des pompiers, prénommé Jean, est resté endormi et les moyens aptes à sauver la Faculté ne sont pas déployés aussi rapidement que nécessaire. Le risque que les étudiants doivent alors se tourner vers d'autres universités est grand, ce qui serait une catastrophe pour le canton. Mais la situation n'est pas totalement désespérée, en effet, professeurs et étudiants appellent si fort à l'aide que quelques 110 soldats du feu les entendent et, d'une décision commune, prennent les mesures urgentes, nécessaires à éteindre l'incendie. Ces opérations conjointes ont été le tremplin pour le redémarrage du projet de construction du nouveau bâtiment de la Faculté de droit, attendu depuis longtemps. En effet, à la suite de ces interventions, le commandant du feu Jean s'est réveillé et Jean, d'un cœur vaillant a promis d'agir rapidement pour la construction d'un nouveau bâtiment, plus beau qu'avant. Et c'est là, Mesdames, Messieurs, que je me suis réveillé en me disant que toute ressemblance avec des faits réels n'était pas tellement fortuite. Je me suis réveillé au stade des promesses et je vais désormais garder les yeux grand ouverts pour m'assurer que nous n'allons pas nous faire enfumer.

Si à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat il semble qu'un grand pas a déjà été fait depuis le dépôt de la demande de procédure accélérée déposée en mars dernier avec le député Nicolas Kolly, de nombreuses étapes sont encore à franchir. Trouver une solution définitive avec la Fondation Le Tremplin, monter un joli projet, chiffrer les coûts sur la base des premiers appels d'offres, mettre à l'enquête et établir le crédit de construction et la votation populaire. Le chemin est long et si nous voulons avoir un projet d'exécution pour début 2023, il n'y a plus une minute à perdre. D'ailleurs, selon l'article 3 du règlement concernant les commissions de bâtisse de l'Etat, le Conseil d'Etat constitue la commission de bâtisse dès le moment où il prend la décision de principe de construire un bâtiment. Or, la décision de principe de construire un bâtiment à la Tour Henri a été prise en 2009, pourtant à notre connaissance, aucune commission de bâtisse n'a encore été constituée. Il est temps de remédier immédiatement à cette situation. Aussi, le mandataire demande-t-il au Conseil d'Etat de constituer sans délai la commission de bâtisse pour pouvoir aller de l'avant et donner l'impulsion au projet.

Cela étant, tout en remerciant le Conseil d'Etat de proposer l'acceptation du mandat, j'ai encore besoin d'être rassuré et j'ai une question à adresser à M. le commissaire du gouvernement, car je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la réponse sur ce point. Pouvez-vous, Monsieur le Conseiller d'Etat, me confirmer qu'il y a bel et bien un accord et pas seulement des discussions ou négociations, un accord avec le Tremplin pour un départ de celui-ci de la Tour Henri, au plus tard au printemps 2023, que ce soit pour une solution définitive ou provisoire ? Si tel est le cas, je tiens à remercier toutes les personnes qui depuis le début de notre retraite urgente en mars 2021 ont participé à l'élaboration de cet accord, qu'ils soient

les représentants de l'Etat ou de la Fondation Le Tremplin. Grâce notamment à cette collaboration, nous pouvons espérer que l'objectif 2023 sera respecté et que nous pourrions ainsi bientôt, ou devrais-je dire enfin, offrir à notre Faculté de droit, notre Université, un nouveau bâtiment tant attendu, bâtiment à la hauteur de sa réputation et qui permettra à notre Faculté de tenir la comparaison et la concurrence avec les autres Facultés de Suisse. Dans le même temps, une solution adéquate sera donnée à la Fondation Le Tremplin qui mérite également tout notre intérêt.

Mesdames, Messieurs, nous avons assez attendu, nous devons encore une fois aider ce projet à avancer, ainsi vous devez tout d'abord confirmer l'urgence et ensuite voter oui à l'acceptation du mandat.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je suis la présidente du Sénat de l'Université. C'est donc avec grand plaisir que j'ai pris connaissance de la prise de position du Conseil d'Etat et je le remercie d'avoir accepté ce mandat. Le développement de notre Université est indispensable pour assurer sa place dans le paysage universitaire suisse. Les autres universités avancent très fort, les universités comparables comme Bâle, Berne, Lausanne ou Lucerne, pour sa Faculté de droit, ont investi massivement dans les infrastructures en bâtiments ces dernières années et disposent de sites très attractifs. Ainsi l'Université de Lausanne a construit 10 nouveaux bâtiments ces dernières années, l'Université de Berne a pu intégrer 5 à 6 nouveaux bâtiments, des bâtiments rénovés complètement comme l'ancien *Frauenspital*, l'ancien bâtiment de la poste, *Unitobler* ou le site Von Roll. L'Université de Bâle a construit un tout nouveau bâtiment pour sa Faculté de droit, à côté de la gare. L'Université de Lucerne a aussi construit. En comparaison, notre université à nous fait triste mine. Depuis la construction de Pérolles 2 et du pavillon de médecine, plus rien n'a été fait.

Si l'on ne veut pas perdre des étudiants, des infrastructures attrayantes sont indispensables. De plus, la formation continue, qui est un axe important pour la stratégie de l'Université 2030, a besoin d'infrastructures modernes. L'Université et en particulier sa Faculté de droit accueille beaucoup de grands colloques; les Journées du droit de la construction c'est 4'000 participants, Journées du droit de la famille : 300 participants, Journées du droit de la protection des données : 200 personnes. Ces personnes viennent de toute la Suisse. Un bâtiment moderne est central pour la réputation de ces colloques et donc de l'Université. A ces éléments s'ajoutent ceux propres à la Faculté de droit. Notre Faculté de droit jouit d'une excellente réputation. Ses succès ont un effet positif pour tout le reste de l'Université. Au niveau quantitatif, il s'agit quand même de 1'700 étudiants sur nos 10'500. 70% de ces étudiants viennent d'autres cantons et de bonnes infrastructures sont un argument fort pour les faire venir à Fribourg. Les enseignants sont actuellement dispersés sur différents sites; Miséricorde, Beauregard, Av. du Midi, il n'y a pas vraiment de vie de Faculté, ni pour les étudiants, ni pour les professeurs, même si l'on essaie de compenser avec des manifestations spécifiques. La construction de ce bâtiment mettrait un terme à cette affaire, qui fait mal à la réputation du canton, et constituerait un signe fort de l'engagement du canton pour son université.

Je ne peux donc que vous encourager à accepter ce mandat. Soutenir notre université, c'est soutenir tout notre canton.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). On remarque plusieurs dossiers qui s'enlisent, qui s'enlisent dans le canton de Fribourg, alors qu'il serait important que ces dossiers avancent pour le bien de notre canton et aussi pour son économie. On a une similitude entre deux dossiers très importants, c'est celui de la Tour Henri et celui du HFR, qui doit être reconstruit. Deux dossiers qui n'avancent pas et on aimerait quand même une fois que le Conseil d'Etat prenne ça vraiment en mains et ait la volonté réellement d'avancer. Je pense que c'est vraiment une volonté qui manque et je pense que cela doit changer, de manière à avancer avec ces dossiers hyper-importants pour notre canton. Ce qui manque peut-être aussi, c'est que les conseillers d'Etat travaillent dans leur coin, chacun bien de son côté, de manière à ne pas embêter l'autre et de ne pas s'attirer des ennuis. Je pense qu'avec ce système de travailler, on n'avance pas parce qu'on ne cherche pas les meilleures solutions, on n'utilise pas les autres conseillers d'Etat pour travailler et avancer avec ces solutions et je pense que de côté-là il y a un sérieux problème. Je pense qu'indirectement chaque conseiller d'Etat va discuter avec le conseiller responsable des finances pour voir s'il a les finances à disposition pour ce qu'il veut créer, mais malheureusement ce n'est pas comme ça qu'on avance avec les dossiers importants et j'espère que ça ira plus rapidement avec la reconstruction du bâtiment du HFR qu'avec la Tour Henri.

Gaillard Bertrand (PDC/CVP, GR). Mes liens d'intérêts: je n'en ai pas si ce n'est le fait attesté qu'il y a souvent trop de lois et pas assez de bon sens et me préoccuper du droit n'y peut rien. Si je parle aujourd'hui c'est au nom du groupe Le Centre. 2013, un crédit d'étude. 2013, on retourne le sablier et malheureusement le liquide arrête subitement de s'écouler. Déménager une fondation semble une montagne dont la voie d'escalade s'est subitement refermée. Quelles sont donc les parois abruptes et vertigineuses qui se dressent devant nous ? Un déménagement estimé à 1,7 million qui va probablement en coûter 10, quelles sont donc les exigences posées par cette fondation ? Un concours d'architectes lancé sur un terrain indisponible, n'a-t-on pas mis la charrue avant les bœufs, sachant les contraintes des concours en marchés publics ? Des questions comme ça, on peut en discuter pendant deux heures, on peut retourner les éléments dans tous les sens mais à un moment donné, on doit agir. Que peut-on faire ? On revoit le projet, ça prend du temps, trop de temps. On adopte des montants disproportionnés et on avance comme les propos des mandataires, pas du tout responsables mais néanmoins qui ont le mérite d'avancer. La réponse du Conseil d'Etat laisse entrevoir une lueur d'espoir, toutefois le planning proposé n'est

pas vraiment ambitieux. Nous l'invitons à le revoir. Une Faculté de droit mérite mieux que les palabres de cette session et c'est pourquoi les mandats sur le calendrier ont le mérite de secouer l'immobilisme ambiant. Fort de ces constatations, le groupe parlementaire Le Centre regrette que ce qui devait être une belle aventure se soit stoppée au feu rouge et dans sa majorité vous propose d'accepter le mandat, de mettre les gaz et de passer à l'orange.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste est satisfait de l'acceptation de ce mandat par le Conseil d'Etat et va le soutenir à l'unanimité. En préambule, je regrette profondément les propos tenus par mon collègue Dorthe, il montre sa méconnaissance du dossier, sa méconnaissance de toutes les démarches du Tremplin afin de trouver une solution. Il ignore aussi que Le Tremplin avait des projets ces dernières années, mais ces projets ont été avortés par manque de soutien des différentes parties qui pouvaient prendre la décision. Donc, je tiens à l'affirmer, le Tremplin n'a jamais bloqué le projet de la Tour Henri et j'en veux pour preuve que la construction de la Tour Henri ne pourra débuter qu'en 2023. Je lui propose qu'il se renseigne de manière plus approfondie avant de proférer des accusations bassement politiques, qui n'apportent strictement rien dans ce dossier, je le considère comme insignifiant et surtout regrettable.

Mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil de fondation qui travaille sur mandat du Conseil d'Etat, d'une fondation active bien sûr dans la prise en charge et le suivi de personnes toxico-dépendantes. Je tiens ici à relever l'immense travail qui est fait par nos collaboratrices et collaborateurs pour relever ces défis et je vous invite toutes et tous, chers collègues, à prendre un peu de temps pour aller visiter Le Tremplin et mieux connaître les missions qu'il remplit. Pour en revenir au dossier propre, quelle que soit la procédure pour une solution définitive, il est impératif que le Conseil d'Etat soutienne activement Le Tremplin dans les démarches nécessaires et je le remercie d'avance pour son implication. A priori, j'ai fait déposer une solution transitoire, or le groupe de travail du Tremplin dont je fais partie, s'est rendu compte après une analyse approfondie, que le calendrier pour une nouvelle construction pour le Tremplin et celle pour la Tour Henri n'étaient pas compatibles. Donc, Le Tremplin accepte une solution temporaire, qui permettra que le travail nécessaire à la future construction puisse se faire de manière sereine et avec moins de pression. Cependant, la solution temporaire qui se profile, qui peut être réalisée rapidement, qui répond à la localisation nécessaire au Tremplin devra durer jusqu'au moment où une construction définitive sera à disposition. Nous souhaitons que cette condition soit clairement fixée entre les parties. Le Tremplin ne peut rien décider tout seul, l'autorité de décision et de financement, c'est bien le Conseil d'Etat. Mais je précise encore que Le Tremplin peut déménager très rapidement, dès la mise à disposition de locaux temporaires. Il attendait ainsi rapidement la convention qui fixera les règles et conditions pour une solution pérenne. Actuellement, le dossier est à l'étude pour la construction d'un bâtiment définitif, qui correspondrait aux besoins et objectifs du Tremplin.

Je saisis cette occasion afin de remercier toutes les personnes du Service des bâtiments et de la Direction de la santé et des affaires sociales qui se sont très fortement impliquées ces dernières semaines afin de trouver des solutions. Il y a encore beaucoup de questions à régler, il y a encore quelques incertitudes et bien sûr des inquiétudes, mais nous espérons que les énergies et l'engagement de toutes les personnes peuvent permettre l'aboutissement de ce dossier. Grâce à ce mandat, une vitesse de croisière a été retrouvée et nous croisons nos doigts pour qu'enfin ce serpent de mer trouve son issue.

Comme je l'ai dit en préambule, le groupe socialiste soutient ce mandat à l'unanimité.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts, je suis membre du Sénat de l'Université de Fribourg. Il est écrit dans *Un sens à ma vie: Un homme dans son grenier, s'il nourrit un désir assez fort, communique de son grenier le feu au monde*. Aujourd'hui, je vous écoute et je me dis que le feu a pris, que le feu est là, dans cette salle, que le feu a grandi. Il ne reste plus que ce feu passe du législatif à celles et ceux qui vont forger ce projet. Si feu il y a, je suis persuadé que l'administration saura se transcender pour porter ce complexe, qui fera la fierté d'une ville et du canton. Je soutiendrai bien entendu ce mandat et émets le souhait, le souhait simple, Monsieur le Commissaire que vous insuffliez à vos troupes l'enthousiasme qui vous permettra d'être surpris en bien par la rapidité à venir, de ce formidable futur port d'attache, d'un véritable aula académique de notre pays.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich möchte zuerst ganz kurz - und ohne auf einige polemische Äusserungen, die im Wahljahr ja normal sind, einzugehen - daran erinnern, dass wir uns alle einig sind und ich schätze - das auch im Namen des Staatsrates -, dass die Universität Freiburg für unseren Kanton absolut zentral ist. Ich setze mich persönlich seit etwa 15 Jahren für diese Universität ein, zuerst über Bundeskredite, inzwischen für eine Lösung für den Bau eines neuen Gebäudes für die juristische Fakultät. Es ist allerdings nicht die einzige Baute, die wir für die Universität brauchen. Wir haben ein grösseres Bauprogramm mit ebenso wichtigen Gebäuden. Wir sind sicher etwas verspätet, aber nicht nur im Recht - die Universität sagt das auch selber -, sondern auch in anderen Bereichen der Universität, wo wichtige, dringende Bauvorhaben nötig sind.

Der ursprüngliche Grund, der unsere Universität zum Erfolg geführt hat, nämlich, die einzige katholische Universität in der Schweiz zu sein, der uns erlaubt hat, den höchsten Anteil von Studierenden zu haben aus anderen Kantonen und auch aus dem Ausland, der den Ruf der Stadt und den Ruf der Universität gebildet hat und der unseren eher ländlichen Kanton belebt

hat mit Innovation, mit Schaffenskraft, mit vielen Menschen von anderswo, die bei uns geblieben sind und mitgeholfen haben, unseren Kanton zu tragen und zu entwickeln, dieser ursprüngliche Grund ist heute nicht mehr in diesem Ausmass da. Die Universität macht sich deshalb fundamentale Gedanken über ihre Zukunft - und nicht nur wegen dieses Gebäudes der Rechtsfakultät -, und sie weiss, dass sie andere Gründe für die Attraktivität finden muss, wenn sie weiterhin eine Universität bleiben will, die über die Dimension des Kantons herausragen kann.

Die Herausforderungen sind nicht einfach, ob mit oder ohne Gebäude für die neue Rechtsfakultät. Aber evident ist: Das Gebäude für die Rechtsfakultät ist ein wesentlicher Bestandteil dessen.

En ce qui concerne les différentes interventions des député-e-s, le député Dorthe, co-auteur et représentant aussi du groupe libéral-radical, s'est souvenu des années 2000 et de ses études, alors je suis un peu moins jeune que lui, moi c'était en 1978 et déjà des gens étaient assis sur les escaliers, donc vous avez tout à fait raison, ça correspond aussi aux analyses faites par le Conseil d'Etat. Il y a un certain temps déjà que des besoins de renforcement du parc immobilier universitaire se font jour. Vous parlez de 20 ans, mon horizon est de 40 ans ou un peu plus et il n'a donc pas changé, ce qui ne signifie pas que l'urgence ne serait pas donnée. Vous avez évoqué un certain immobilisme, je ne prendrai pas position sur les quelques attaques personnelles, la députée Berset l'a fait directement, je ne suis pas sûr que ce soit très productif. Encore une fois, si nous voulons trouver des solutions pour notre université, que ce soit pour le bâtiment indispensable pour la Faculté de droit mais aussi pour l'Université dans son ensemble, pour ses besoins financiers, pour son avenir, nous allons devoir serrer les rangs, essayer de tenir ensemble et éviter les attaques les uns contre les autres. Je ne pense pas que ce soit très positif pour l'avenir de notre université.

Was Herrn Grossrat Schneuwly betrifft, teilt der Staatsrat die Meinung, dass es notwendig ist, möglichst rasch voranzugehen. Es hat unweigerlich in einer Situation, wo man beschliesst, auf eine Parzelle zu bauen, die jemand anderem gehört - und das war der ursprüngliche Beschluss des Grossen Rates - Folgen, die nicht immer ganz einfach zu bewältigen sind. Eine der Lehren des Staatsrats ist im Moment, dass wir versuchen, zusätzlich Land zu kaufen, über Land zu verfügen, damit wir zukünftige Gebäude für die Universität, aber auch andere Gebäude für den Staat, nicht auf Parzellen bauen müssen, die uns nicht gehören. Es ist relativ gewagt, einen Architekturwettbewerb - Grossrat Gaillard hat dies erwähnt - zu lancieren auf einer Parzelle, über die man nicht verfügt und auf einer Parzelle, wo ein Vertrag den Staat und eine Stiftung bindet, und der sagt: Die Stiftung kann grundsätzlich bis Ende 2023 drinnen bleiben. Für alle, die diesen Vertrag nicht gelesen haben einfach zur Erinnerung, von wegen «rasch arbeiten».

Le député Marmier, je le remercie de son soutien aux démarches et confirme que le Conseil d'Etat travaille, ça a aussi été soulevé par d'autres députés, en étroite collaboration. Nous avons 4 directions concernées, la Direction de la santé et des affaires sociales, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la Direction des finances et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. La collaboration se fait de manière absolument constructive, il n'y a pas de divergence de vue entre les différentes directions sur l'avancement des dossiers.

En ce qui concerne le député Morel, je fais partie des gens qui se souviennent en général peu de leurs rêves, donc j'ai de la peine à suivre. Je ne suis pas non plus psychothérapeute, donc je ne peux pas interpréter le rêve du député Morel et les différents prénoms qui y figurent, cela dépasserait largement mes compétences. En revanche, je partage son analyse sur la nécessité d'agir rapidement, comme plusieurs l'ont déjà évoqué. Il a évoqué notamment la question de la commission de bâtisse, alors effectivement, elle n'a pas été constituée, si l'on prend *stricto sensu* les règles du droit, elle n'a pas été constituée dans la législature 2006-2011, elle n'a pas été constituée dans la législature 2011-2016, ça rend un peu plus difficile encore l'interprétation du rêve et de ses prénoms, elle n'a pas non plus été constituée maintenant. J'ai estimé à titre personnel que l'attente du redémarrage des travaux est une solution pour Le Tremplin, nommer une commission ne donnait pas beaucoup de sens dans l'état où nous sommes aujourd'hui, état d'aboutissement rapide, je l'espère, mais je pense que tous les signes sont au vert. La députée Berset l'a évoqué, nous avons un accord de principe avec la Fondation du Tremplin. Nous devons finaliser une convention qui sera par écrit et qui sera notariée et qui permettra de régler en même temps le moment du départ du Tremplin, qui sera coordonné avec le moment du lancement du chantier du nouveau bâtiment de la Faculté de droit. Dans ce contexte-là, il est judicieux de lancer la commission de bâtisse. Je rappelle par ailleurs que dans la tradition actuelle, on part avec des comités de pilotage jusqu'au moment où on a le crédit d'engagement au Grand Conseil, on part ensuite avec une commission de bâtisse. Dans la mesure où le Conseil d'Etat envisage de modifier la directive sur les constructions et d'avoir une même commission, qui prend le projet dès le début et jusqu'à son aboutissement et au couper du ruban, la demande du député Morel entre parfaitement dans les considérations du Conseil d'Etat.

Cela permettra aussi de discuter du calendrier, considéré comme insuffisamment ambitieux par le député Gaillard. J'ai plutôt l'impression qu'il est relativement sportif, mais nous discuterons volontiers avec les membres de la commission de bâtisse que les groupes auront la possibilité de désigner sous peu.

En ce qui concerne la députée Antoinette de Weck, rien à ajouter si ce n'est de saluer son intervention sobre et factuelle, malgré le climat un peu particulier de cette année, et la totale adéquation avec l'analyse du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne le député Ducotterd, je partage en gros ses considérants, si ce n'est qu'il n'est sans doute pas très bien informé sur la collaboration entre les différentes directions. Comme déjà évoqué, le climat est bon, nous travaillons ensemble, nous tirons non seulement à la même corde mais dans le même sens, et je pars du fait que ça nous permettra d'y arriver relativement rapidement.

J'ai déjà commenté les demandes du député Gaillard ou les commentaires particuliers du député Gaillard. Sans commentaire sur le côté justifié ou non de l'ancien concours d'architecture sur une parcelle qui appartient à un tiers, ça fait partie du passé. A titre personnel, s'il fallait répéter les choses, je pense qu'on s'arrangerait d'abord pour avoir la parcelle puis pour lancer le concours après, mais le passé est le passé, je n'ai pas à juger le passé. Le but de l'opération aujourd'hui est de trouver des solutions le plus rapidement possible et pas d'aller chercher des coupables dans un passé proche ou lointain.

Madame la Députée Berset, je salue vos commentaires, je vous salue tant avec votre casquette de députée mais aussi avec votre casquette Tremplin que vous avez évoquée dans vos propos. La collaboration avec la fondation se fait aujourd'hui d'une manière constructive. Le fait d'avoir trouvé une volonté commune pour une solution temporaire nous permet de chercher des solutions définitives sans trop de pression, y compris les tiers intéressés par ces solutions, c'est un peu difficile de négocier sur une solution définitive quand on a le couteau sur la gorge, ça donne des envies parfois aux autres parties, envies qui sont compréhensibles mais pas nécessairement très utiles pour l'intérêt de l'Etat. Au-delà, nous avons une piste de départ qui devrait nous permettre de fonctionner relativement bien.

Au député Kubski, qui a utilisé la même allégorie que le député Dorthe, c'est-à-dire celle du feu, je préfère pour ma part la version "feu sacré" que la version incendiaire et je le remercie de son interprétation constructive et positive de la notion du feu dans les futurs chantiers du bâtiment de la Tour Henri. En ce qui concerne l'enthousiasme à insuffler, je pars du fait qu'avec ce qui se passe actuellement, tous les acteurs qui sont impliqués ont envie d'aller de l'avant, sont motivés et savent que c'est une des priorités de l'Etat dans les réalisations pour les années à venir.

Dans ce sens-là, je n'ai plus rien à ajouter, salue la volonté commune d'avancer et rappelle que le Conseil d'Etat suit la demande de mandat et vous recommande de l'approuver, y compris en ce qui concerne l'urgence.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 99 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui : Total 99

Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP),

Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP).

S'est abstenté : Total 1

Mesot Roland (VE,UDC/SVP).

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2020-GC-163

La lumière sur le fond lacustre de la zone de tir de Forel (Estavayer)

| | |
|----------------------------|--|
| Auteur-s: | Péclard Cédric (<i>VCG/MLG, BR</i>) Ghielmini Krayenbühl Paola (<i>VCG/MLG, SC</i>) |
| Dépôt: | 16.10.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2987</i>) |
| Développement: | 16.10.2020 (<i>BGC septembre 2020, p. 2987</i>) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 16.03.2021 (<i>BGC mai 2021, p. 1710</i>) |

Retrait

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Les auteurs du postulat concernant les zones de tirs de Forel, ainsi que le groupe Vert Centre Gauche ont pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat. Nous saluons la décision prise par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), de procéder à des analyses de l'eau et des sédiments de la zone de tirs de Forel.

Cette zone se situe sur les rivages de la Grande Cariçaie et plus de 5000 tonnes de munitions sont déposées au fond du lac. Il s'agit d'une véritable déchetterie cachée. Tout ce matériel, bien qu'inerte, n'a pas sa place au fond du lac. Déjà, les analyses de 2015 ont démontré la présence de zinc et de cuivre à proximité, c'est-à-dire dans l'eau. Nous attendons le rapport de la campagne de prélèvement de 2021 du DDPS. Il devait déjà, indépendamment des résultats, nous annoncer jusqu'à quand les autorités compétentes laisseraient cet héritage aux générations futures. Une véritable bombe. Il y a encore une torpille à retardement.

Il s'agit bien de matériel composé de fer, de béton, d'Araldit, d'aluminium, de cuivre et de zinc. Ce matériel, qui est au contact de l'eau, subit un processus de corrosion, qui s'aggrave d'année en année et qui va libérer, à terme, des éléments toxiques pour l'environnement. Avec ces munitions qui gisent à une profondeur minimale de deux mètres seulement, il n'est ni démesuré ni exagéré d'étudier l'assainissement du site. Un assainissement qui pourrait s'effectuer de façon différenciée pour éviter tout risque que des matières polluantes, enfouies dans les sédiments, ne soient libérées.

De plus, indépendamment des résultats des analyses, la pollution sonore reste présente. Les activités de l'armée doivent toujours être remises en question. Avant tout, la pesée d'intérêts entre l'environnement et l'instruction militaire, penche clairement en faveur de la première. Nous avons vu ces derniers jours que l'armée se permet de violer la zone de tranquillité de la Berra, avec un exercice d'hélicoptère, cette même zone que nous interdisons aux promeneurs. Alors oui, nous pouvons nous demander si la Confédération applique la bonne pesée d'intérêts entre environnement et instruction militaire.

Nous avons appris que la méthode d'échantillonnage pour les analyses qui ont eu lieu dernièrement n'a pas fait l'unanimité. Pro Natura a notamment considéré que le protocole de mesure était lacunaire concernant principalement l'analyse des sédiments. Nous craignons que la méthode adoptée passe à côté de pollutions très localisées. Nous sommes conscients qu'avant la poursuite de toute action dans ce dossier, nous devons pouvoir prendre connaissance du rapport des dernières analyses menées par le DDPS.

C'est pourquoi nous retirons le postulat. En fonction des conclusions de ce rapport, nous nous réservons la possibilité de déposer un autre instrument parlementaire plus tard.

> Cet instrument est retiré par ses auteurs.

> Il est ainsi liquidé.

Motion 2020-GC-187

Encadrer les vellités de Times Square à Fribourg

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Kubski Grégoire (PS/SP, GR) Aebischer Eliane (PS/SP, SE) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Dépôt: | 18.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3923) |
| Développement: | 18.11.2020 (BGC novembre 2020, p. 3923) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 20.04.2021 (BGC mai 2021, p. 1715) |

Prise en considération

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec le sujet.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention de la motion indiquant que les nouveaux supports publicitaires, par le système de défilement d'images suscitant de la distraction pour les usagers de la route, représentent un danger pour les piétons et les usagers de la route eux-mêmes.

Les motionnaires demandent une révision de la loi sur les réclames. Quel organe et quelle loi pourraient gérer le mieux cette problématique? Là est le centre du problème. Actuellement, les demandes pour la pose de panneaux-réclame et d'enseignes lumineuses sont traitées par les préfectures et certaines communes. L'aspect sécuritaire est certes prioritaire. La loi cantonale sur l'énergie précise que les communes sont à même d'exiger des mesures efficaces relatives à l'énergie, la luminosité et le temps de fonctionnement.

Étant donné ce fait, le groupe de l'Union démocratique du centre est convaincu que la compétence décisionnelle relative à la pose des supports publicitaires doit être maintenue au niveau communal. Il est vrai que les bases légales concernées par ce type de problème sont nombreuses. Pour cette raison, nous sommes d'avis que la proposition du Conseil d'Etat est justifiée. Il s'engage à créer un document énumérant des aspects et règles à prendre en considération lors de l'octroi d'un permis de construire ou lors de la remise d'une autorisation de réclame. Cet élément est à notre avis suffisant et c'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose de refuser la motion.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet mis à part que je suis co-auteur de cette motion.

Tout d'abord, je vous prie de m'excuser, car le titre de la motion est trompeur et a probablement induit en erreur certains de mes collègues, après les discussions que j'ai pu avoir cette semaine.

Que vise cette motion? Elle vise simplement à une révision de la LRec, qui date des années 80, où on n'a même pas imaginé la technologie du LED, qui maintenant risque de fleurir au bord des routes. Mais la motivation première, ce n'est pas une question de pollution lumineuse, sujet qui est effectivement géré par la loi sur l'énergie, c'est la sécurité routière. J'ai été confronté professionnellement à un cas de construction d'un panneau publicitaire qui faisait défiler un certain nombre d'images par minute sur le chemin de l'école. C'est extrêmement difficile pour des autorités communales et la préfecture de refuser la construction d'un tel panneau sur la base de la simple loi sur la circulation routière et de l'OCR. Je ne propose pas d'interdire l'entier, mais juste d'encadrer la pratique comme cela se fait dans d'autres cantons. Il s'agit simplement de donner des arguments aux communes pour pouvoir les refuser des projets pour des questions de sécurité. Je crois que là-dessus, la réponse du Conseil d'Etat me déçoit et ne me convient pas, parce qu'au final le Conseil d'Etat reconnaît que la base légale n'est plus à jour, mais il dit: *Ah mais au final il faut attendre des technologies futures qui arriveront et prévoir en conséquence*. Mais nous, aujourd'hui, on a cette technologie du LED, qui risque d'être un peu partout maintenant dans nos campagnes, au bord de nos champs, de nos routes et il faut essayer de trouver une solution, aujourd'hui et maintenant. Je crois que cette motion vise simplement à ce qu'on se mette ensemble, nous tous comme député-e-s, pour trouver des critères, pour pouvoir encadrer ces publicités au bord des routes, qui sont un danger, notamment aux abords des passages pour piétons.

Sinon, je salue la volonté du Conseil d'Etat de faire un récapitulatif des bases légales. Mais devant un juge, le principe de la légalité fait que cette synthèse du Conseil d'Etat ne vaudra rien. Il y a le principe de légalité et il faut que ce soit dans la loi et qu'il y ait des critères qui soient très clairs dans la loi. Et pour ça, notre LRec, elle est à tout le moins succincte. Il n'y a quasiment rien en comparaison avec les autres bases légales des autres cantons et je vous invite donc à accepter la motion, ne serait-ce que pour discuter de cette LRec, qui n'est vraiment plus à jour et qui nécessite une modification pour la sécurité de toutes et tous.

Altermatt Bernhard (PDC/CVP, FV). Je m'exprime au nom du groupe du Centre et je n'ai aucun lien d'intérêt à déclarer.

Les deux motions qui nous sont soumises sous les points 5 et 6 de l'ordre du jour touchent à deux aspects du même phénomène, à savoir la prolifération de sources lumineuses commerciales, non commerciales, publiques ou privées, ainsi que les nuisances que cela génère pour l'être humain et l'environnement. Eu égard à la proximité du contenu de nos objets, je prendrai la parole une seule fois, en vous invitant à soutenir les deux objets, invitant également le Conseil d'Etat à mettre en œuvre les deux motions dans un esprit respectant le principe de liberté et de subsidiarité, à l'image de ce qu'il propose pour le second objet. *Time Square à Fribourg* ont intitulé les motionnaires du premier objet de l'intervention. *New York, New York, Fribourg–Freiburg*, suis-je tenté de chanter, habitant le centre-ville de Fribourg et subissant chaque soir les émissions lumineuses des publicités placées sur les façades et toits des immeubles près de la gare. La luminosité de ces réclames a fortement augmenté ces dernières années au point que je n'ai plus besoin d'allumer la lumière pour travers l'appartement pendant la nuit.

Das ist kein Witz, meine Damen und Herren, die Lichtemissionen der Werbereklamen sind so hell, dass ich nachts genügend Licht in meinem Wohnzimmer habe, um beinahe lesen zu können und dies, obwohl die Lichtquellen auf der anderen Seite der Geleise liegen.

M^{me} Aebischer et M. Kubski placent leur motion davantage vers le contexte rural et de considérations liés à la sécurité routière. Mais la cause identifiée est la même, c'est pourquoi notre groupe soutiendra majoritairement la prise en considération. La proposition du Conseil d'Etat, à savoir de publier un simple guide à l'attention des communes et autres acteurs compétents a paru constituer un bien faible instrument à la majorité de notre groupe. Une minorité suit le gouvernement sur ces considérations en rapport avec l'enchevêtrement des compétences fédérales, cantonales, préfectorales et communales.

Hinsichtlich der Motion unserer Kollegen Defferrard und Schoenenweid, Punkt 6, begrüßen wir die Absicht des Staatsrats, eine Revision des Energiegesetzes anzupacken und dort ausdrücklich diese Problematik zu erwähnen und das Ziel einer reduzierten Lichtverschmutzung aufzuführen. Dies ist zwar weniger bindend als die beiden Motionäre gewünscht hätten, aber es bildet eine Lösung, die weniger stark in die Gemeindekompetenzen eingreift und darum auch einfacher zu handhaben und umzusetzen ist.

Wichtig scheint unserer Fraktion, dass mit den Vorschlägen in den beiden Motionen die Problematik der Lichtemission konkret angegangen wird, dass die Aspekte der Sicherheit sowie der Schonung von Mensch und Umwelt stärker Beachtung finden.

Ich erlaube mir abschliessend, den Hinweis auf die markanten Spareffekte hinsichtlich des Energieverbrauchs und auch hinsichtlich der Kosten, die durch die zurückhaltende Benutzung von Licht erzielt werden können.

Verschiedene Gemeinden, zum Beispiel Murten, haben gemeinsam mit Stromanbietern in den letzten Jahren Versuche durchgeführt, die gezeigt haben, dass deutliche Einsparungen möglich sind. Wir können den Staatsrat nur ermutigen, diese Stossrichtung konsequent zu unterstützen und zu stärken.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je m'exprime au du groupe libéral-radical.

Cette motion est pleine de bonnes intentions, mais elle a le défaut de vouloir courir deux lapins à la fois. Le titre annonce la pollution lumineuse créée par les écrans LED, ce qu'aimerait limiter cette motion. Mais en même temps cette motion aimerait diminuer le risque d'accidents, ces écrans pouvant être source de distraction pour les automobilistes. Ce mélange de deux problèmes n'en facilite pas la compréhension, comme vient de le reconnaître le motionnaire Kubski. La loi fédérale sur la circulation n'a pas de disposition appropriée pour réglementer la pose des écrans. Cette motion aimerait d'ailleurs combler ce vide par une modification de la loi sur les constructions, qui est du niveau cantonal, ce qui permettrait d'interdire ou de limiter la pose de ces écrans en bordure de routes. Or, cette modification ne prendrait pas en compte l'aspect environnemental pourtant souhaité par les auteurs. Le Conseil d'Etat rappelle que les services de l'Etat examinent déjà si l'emplacement ne crée pas de gêne pour la sécurité et les panneaux trop proches des passages-piétons ou des intersections sont préavisés négativement. Pour que les aspects environnementaux soient aussi pris en compte, il est préférable d'élaborer un document prenant en compte toutes les règles et tous les aspects, tant sécuritaires qu'environnementaux. Ce document serait beaucoup plus utile pour les instances qui doivent délivrer une autorisation. En outre, il assurera une application uniforme dans tout le canton.

Le groupe libéral-radical suivra donc la position du Conseil d'Etat et demande de rejeter cette motion.

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Je prends ici la parole au nom du groupe Vert Centre Gauche. Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, qui accueille sur son territoire plusieurs annonceurs friands d'affiches lumineuses.

Notre groupe partage la préoccupation des motionnaires quant à la prolifération des affiches lumineuses dans notre canton. Il est conscient que différents textes législatifs et autres directives sont appliqués à différents titres: sécurité routière, protection de l'environnement. A notre sens, une base légale claire sur les affichages lumineux s'impose, afin de faciliter la tâche des

autorités qui doivent ensuite délivrer des préavis et des permis de construire. A cet égard, sans être juriste et n'ayant pas usé mes pantalons sur les escaliers de la Faculté de droit, je rejoins les considérations du motionnaire Kubski.

Sur ces considérations, notre groupe soutiendra cette motion.

Je profite d'avoir la parole pour prendre directement position sur la motion visant à réduire la pollution lumineuse que nous traiterons au point suivant. Nous partageons les objectifs des motionnaires et saluons la proposition du Conseil d'Etat d'intégrer les nouvelles dispositions dans la loi sur l'énergie. Le groupe Vert Centre Gauche la soutiendra à l'unanimité.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je parle ici en mon nom personnel.

Ich bin mit der Aussage meiner Kollegen Kubski und Altermatt völlig einverstanden. Ich möchte noch dazu sagen, dass wir von der Bevölkerung fordern, dass sie sparsam mit der Energie umgeht. Ist es hier nicht ein Signal, dass man der Bevölkerung erklären könnte, dass wir auch in diese Richtung etwas machen können?

Berset Christel (PS/SP, FV). La lumière peut être belle, rassurante, magique, lorsqu'elle est douce et rare. Mais elle devient au contraire malsaine, agressive, destructrice, quand elle est trop vive et qu'elle envahit tous les espaces, tout le temps.

Comme le soulignent les motionnaires de la prochaine motion, 10 millions d'insectes meurent chaque nuit en moyenne en Suisse à cause de l'éclairage public et privé. Ce n'est là que le début d'une longue extinction d'espèces vivantes. Je vais donc dire un oui très convaincu à la motion de mon collègue, qui est destinée aux entreprises plutôt privées, tout comme je vais approuver avec grande conviction la motion qui va suivre et qui, elle, est destinée aux communes.

Chacun est appelé à agir pour que nous retrouvions cette chance d'être à nouveau éblouis par le doux scintillement des étoiles. J'ai trois liens d'intérêts très personnels et je dirais même un peu émotionnels avec cet objet: le premier c'est une enseigne lumineuse, Antiglio, accrochée à la grue du chantier tout près de chez moi qui brille comme la pleine lune dans mon salon depuis 8 mois, le deuxième c'est l'enseigne Swisscom, qui inonde chaque soir depuis 20 ans ma chambre à coucher avec une lumière aveuglante, et le troisième, c'est le lampadaire public de ma rue qui éclaire ma cuisine comme en plein jour. Alors certains d'entre vous, peut-être avec une petite pointe d'humour, relèveront que cela allège ma facture d'électricité, mais vous en conviendrez avec moi, cela n'est qu'une bien maigre compensation de tous les autres dommages collatéraux.

Je vous remercie pour votre attention et vous encourage à voter oui à la motion Kubski.

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). Ich habe keine Interessenbindung in dieser Angelegenheit.

Wie Herr Kubski bereits sagte: Es gibt keinen Grund, ein Gesetz nicht zu aktualisieren, von dem man weiss, dass es den heutigen Gegebenheiten nicht mehr gerecht wird. Natürlich wäre ein Dokument als Hilfestellung für die Entscheidungsträger, wie der Staatsrat es vorschlägt, auch schon ein erster Schritt, aber damit wird der eigentlichen Problematik der Leuchtreklamen noch nicht wirklich Rechnung getragen.

Man weiss heute, dass Schilder mit animierten Texten und Bildern die Autofahrerinnen und Autofahrer ablenken und die Verkehrssicherheit beeinträchtigen. Warum will man das nicht besser regulieren? Was spricht denn dagegen, wenn dadurch dem Autofahrer geholfen wird, seinen Blick konsequenter auf die Strasse zu fokussieren?

Man weiss heute, dass die Lichtverschmutzung allgemein - darauf kommen wir in der Motion ja noch zu sprechen - sogar tödliche Auswirkungen auf Tiere haben kann. Warum nehmen wir es wider besseren Wissens in Kauf, Mensch und Tier mit diesen Leuchtreklamen unnötig zu verwirren und zu gefährden?

Der Staatsrat hält in seiner Antwort fest, eine entsprechende Gesetzesanpassung sei sehr zeitintensiv. Für die drei Vorteile - ein aktualisiertes Reklamegesetz, eine mehr oder weniger einheitliche Handhabung im ganzen Kanton, eine bessere Regulierung im Sinne einer Einschränkung oder Begrenzung der Leuchtreklamen zum Wohle von Mensch und Tier - gewähren wir gerne bereits heute eine Fristverlängerung und rufen Sie alle auf, die Motion anzunehmen.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. D'une manière générale, comme vous avez pu le constater - vous avez d'ailleurs vous-mêmes fait pour plusieurs d'entre vous le mix entre les deux interventions parlementaires, c'est-à-dire celle que nous traitons maintenant et la prochaine qui est à l'ordre du jour aujourd'hui - la question de la pollution lumineuse fait aussi partie des préoccupations du Conseil d'Etat. Ce dernier s'est attelé à analyser les deux interventions parlementaires, également d'une manière un peu globale et en essayant de voir quelles sont les meilleures solutions pratiques. Il n'y a pas de divergence fondamentale, manifestement, dans l'analyse, si on lit les réponses du Conseil d'Etat et ce qui vient d'être dit ici dans la salle du Grand Conseil. La seule divergence c'est sur la meilleure manière de réaliser les choses.

Le député Kubski a évoqué qu'il y avait entre le titre et le contenu un certain hiatus, qui fait que le titre se rapporte, pour une bonne partie, à la motion suivante qui aurait pu prendre ce titre-ci. Vous auriez pu faire une motion commune, ainsi les choses auraient été un peu différentes et le contenu, qui a trait essentiellement à la sécurité routière, le motionnaire l'a effectivement

aussi évoqué avec les exemples qu'il a donnés. Le Conseil d'Etat est d'avis que la réponse peut être donnée en deux temps et ce sont les deux objets des deux réponses aux deux interventions parlementaires. Pour la question de la sécurité routière, le Conseil d'Etat estime que les bases légales actuelles sont certes un peu désuètes, mais en même temps suffisamment générales pour qu'elles puissent être interprétées de manière relativement libre. Le député Kubski a peut-être raison en disant que ça signifie que des juristes ou des tribunaux devront ensuite se préoccuper de la bonne ou de la mauvaise interprétation de ces éléments ou de ces bases légales actuelles. Le Conseil d'Etat est d'avis que la solution qu'il propose, c'est-à-dire un document qui est une forme de guide qui reprend l'ensemble des bases légales et réglementaires, aussi les directives existantes qui viennent de différentes sources, comme on peut aussi le constater dans les réponses aux deux interventions. Ceci explique aussi pourquoi les dossiers concernent plusieurs Directions - aujourd'hui c'est la DAEC qui est là, la Direction de l'économie évidemment est aussi directement impliquée, tout particulièrement pour la deuxième motion. Ces choses se font en coordination. L'idée du guide c'est de dire qu'on prend l'ensemble des dispositions existantes. On essaie d'aller dans le sens d'une harmonisation en indiquant clairement ce qu'on peut prendre dans chaque disposition, comment l'interpréter pour permettre notamment aux communes, aux préfectures et aux autres instances impliquées directement, d'avoir une pratique harmonisée dans le canton. Le Conseil d'Etat estime que ça permet d'aller relativement vite, de disposer d'un outil dans un délai beaucoup plus rapide que si on devait passer par une modification des bases légales, tout en obtenant un résultat similaire. Le risque évoqué par le député Kubski que l'application de ce qui figurait dans un guide de ce type-là pourrait donner lieu à des recours et qu'éventuellement des recourants pourraient gagner devant un tribunal n'est effectivement pas nul. Encore une fois, le Conseil d'Etat estime que cette solution-là permet d'aller plus vite. Dans ce sens-là, je ne peux que saluer la position du groupe de l'Union démocratique du centre présentée par la députée Schär, qui partage cette analyse. J'ai déjà répondu, je crois, aux arguments principaux du député Kubski.

Was Grossrat Altermatt betrifft, er hat ja gleichzeitig zu beiden Vorlagen schon Stellung genommen: Zur Vorlage 1, die wir jetzt behandeln, habe ich die Erläuterungen des Staatsrates bereits bekannt gegeben. Das heisst, wir teilen die Einschätzung, dass es Handlungsspielraum gibt. Wir gehen aber davon aus, dass eine Handlungsanleitung, die sämtliche Rechtsgrundlagen auf gesetzlicher, reglementarischer und Richtlinienebene zusammenfasst zuhanden der Gemeinden und der Oberämter und die klare Anweisungen gibt, auch harmonisiert im Kanton, wahrscheinlich schneller zu Lösungen führt als der Weg über eine Gesetzesrevision - mit dem kleinen Restrisiko einer Rechtsunsicherheit wegen den doch sehr allgemein formulierten Bestimmungen im heutigen Spezialgesetz.

Auf den zweiten Teil der Äusserungen komme ich gerne bei der Behandlung des nächsten Objektes zurück.

Quant aux députés Marmier, Schumacher et Berset, je crois que les éléments principaux d'entrée répondent en principe à leurs questions.

La députée Berset a évoqué trois exemples d'enseignes lumineuses: la première et la deuxième devraient recevoir une réponse avec celle positive du Conseil d'Etat à l'objet suivant, mais elles sont plutôt concernées par cet objet-là que par la question de la sécurité routière, même si je partage parfaitement leur analyse comme habitant de la ville, qui a également la possibilité de s'adonner à la lecture de la littérature dans la nuit profonde, sans avoir besoin d'utiliser son courant dans sa propre maison, vu l'illumination venant des lampadaires externes

Frau Grossrätin Aebischer: Sie haben ebenfalls die drei Ziele festgesetzt. Sie wollen ein besseres Gesetz. Wir sind wirklich der Meinung, dass es ein besseres Gesetz braucht für die allgemeine Regelung im Bereich der Stromsparüberlegungen unserer Energiestrategie, ihrer Umsetzung im Bereich des Lichts, deshalb auch die Antwort auf die nächste parlamentarische Intervention.

Was die Bestrebung zu einer Harmonisierung betrifft, sollte die Richtlinie, die in dieser Antwort zu diesem Objekt führt, eigentlich rasch zu einer Lösung führen, dass alle die rechtlichen Grundlagen, die heute existieren, gleich interpretieren und damit schon die Möglichkeit haben, Einschränkung zu machen, die deutlich weiter gehen, als dies heute der Fall ist. Aber wir stellen tatsächlich auch fest, dass diese Regelungen komplex sind, in verschiedensten gesetzlichen Grundlagen figurieren und dass es für eine Gemeinde oder auch für ein Oberamt nicht ganz einfach ist, darin zurechtzukommen und damit den Bestrebungen der Bürgerinnen und Bürger für einen besseren Schutz gegen zu viel Licht Rechnung zu tragen. Das zu den Bemerkungen von Motionärin Aebischer.

Ich schliesse mit der Empfehlung des Staatsrates an, dieser Motion nicht Folge zu geben und damit der Lösung des Staatsrates indirekt zuzustimmen, die die Lösung ausserhalb einer Gesetzesrevision sucht.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 51 voix contre 35. Il y a 3 abstentions.

Ont voté Oui : Total 51

Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Mäder-

Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP), Chantal Müller (LA,PS/SP).

Ont voté Non : Total 35

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP).

Se sont abstenus : Total 3

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP).

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2020-GC-207

Motion Pour une réduction de la pollution lumineuse

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Defferrard Francine (PDC/CVP, SC) Schoenenweid André (PDC/CVP, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Dépôt: | 16.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 4534) |
| Développement: | 16.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 4534) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 20.04.2021 (BGC mai 2021, p. 1719) |

Prise en considération

Defferrard Francine (PDC/CVP, SC). La motion que nous traitons maintenant trouve son inspiration dans le postulat Brouchoud-Defferard en faveur de l'élaboration d'un plan-lumière et de la réalisation, à certaines conditions, de l'extinction nocturne de l'éclairage public, postulat accepté le 10 décembre dernier à l'unanimité des conseillers généraux de la commune de Villars-sur-Glâne.

L'électricité est un bien précieux, dont la production est un enjeu public majeur d'actualité. A la maison, il suffit de peser sur un bouton pour avoir accès spontanément à la lumière et de peser sur ce même bouton pour stopper sa fourniture, cela sans passer dans un magasin ou par une plateforme numérique.

La réduction de la pollution lumineuse entraîne une baisse de la consommation de l'électricité durant la nuit, à un moment où s'opère la recharge des véhicules automobiles électriques, dont la vente est en plein essor. 60% des Européens et 80%

des Nord-Américains ne peuvent plus observer un ciel nocturne pur. 88% des terres en Europe sont envahies par la pollution lumineuse. En Suisse, dans la très grande partie des territoires en plaine, le ciel naturel est perdu. Dans certaines parties de notre territoire, il n'y a même plus de vue sur la voie lactée. Les impacts négatifs de l'utilisation excessive ou inappropriée de la lumière artificielle sont nombreux. On pense notamment à la santé humaine, à la faune, à la flore et aux écosystèmes. L'élaboration d'un plan-lumière permet notamment - bien sûr qu'il faut une analyse de la nécessité, des horaires, des systèmes de commande, de l'intensité, de la clarté et du positionnement des lampes, des exceptions liées à la sécurité routière, au sentiment de sécurité, à la mise en valeur du patrimoine architectural - d'introduire l'extinction de l'éclairage public nocturne. Selon les informations en ma possession, cela est faisable techniquement dans notre canton, à moindres coûts.

Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais ce matin nous avons trois objets à l'ordre du jour qui portent sur les lumières, à savoir le postulat intitulé "la lumière sur le fond lacustre de la zone de tirs de Forel et d'Estavayer", la motion concernant la lumière des enseignes lumineuses de Time Square et de Fribourg et enfin la présente motion en vue d'introduire les plans-lumière. Aujourd'hui, ce n'est pas le siècle des lumières, mais bien la journée des lumières.

Le Châtelard, Crésuz, Le Flon, Massonnens, Morens, St-Martin et Vuadens éteignent déjà leur éclairage toutes les nuits. La nuit sera longue ce soir et la nuit sera belle, en particulier pour le quartier du Bourg de la ville de Fribourg, la ville de Bulle, les communes de Charmey, Cheyres-Châbles et de Gibloux. Ce n'est que quand il fait nuit que les étoiles brillent, c'est la nuit qu'il est beau de croire en la lumière. Croyez-en Winston Churchill et Edmond Rostand.

Je vous invite, vous l'avez bien compris, à soutenir cette motion, dans le sens indiqué par le Conseil d'Etat, et vous en remercie d'avance.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec le sujet. Les plans-lumière destinés à réduire les émissions de lumière superflues et à économiser de l'énergie ont leur raison d'être. Si les émissions lumineuses ont ou peuvent avoir un impact négatif sur la nature, les animaux et l'être humain, la sécurité est un élément non négligeable. En remplaçant le matériel par un éclairage LED, il est réjouissant de constater la diminution de consommation d'énergie qui varie entre 50 et 80%. L'extinction nocturne est un sujet un peu plus délicat. Un essai a été effectué à Morat, dans le quartier de Merlachfeld. Actuellement, le test est terminé et la lumière nocturne a été réinstaurée, mais de manière réduite et économique entre 1 heure et 5 heures du matin.

Le groupe de l'Union démocratique du centre est d'avis que modifier la loi sur l'aménagement du territoire (LATEC) et le plan directeur communal n'est pas des plus appropriés. Un soutien aux communes, sous forme d'aide-mémoire à l'intention des communes, comme proposé par le Conseil d'Etat, nous semble adéquat.

Le groupe de l'Union démocratique du centre souhaite laisser ensuite chaque commune décider des mesures correctes à prendre, après une pesée d'intérêts et une évaluation de la situation locale. Trop d'obligations ou de restrictions, cela nuit à la bonne gestion d'une commune. Nous sommes d'avis que de modifier la loi sur l'énergie, plutôt que la LATEC, est préférable, sans pour autant insérer dans ladite modification une obligation d'éteindre l'éclairage public durant une partie de la nuit. Diminuer l'intensité lumineuse est mieux réfléchi à notre avis.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Wir sind uns an bestens beleuchtete Strassen gewohnt, auch auf dem Land, wo sich aber nachts nur wenige oder nur vereinzelt Menschen ausser Haus bewegen.

Beleuchtete Strassen bedeuten einen hohen Energieverbrauch. Vor allem aber stört das Licht die Biodiversität, dies besonders auf dem Land. Wie meine Vorrednerin angetönt hat, hatte Vizegemeinderätin Ursula Schneider Schüttel in Murten das Problem im Jahre 2011 schon aufgegriffen und in einem Quartier ein Pilotprojekt mit einer Nachtabschaltung lanciert. Die Bewohnerinnen und Bewohner dieses Quartiers haben sich darauf positiv zu einer starken Lichtreduzierung gestellt. Man rechnete damals mit bedeutenden finanziellen Einsparungen und im Übrigen auch mit weniger Vandalismus.

Der Generalrat sprach sich für eine flächendeckende Einführung auf dem Gemeindegebiet aus. Nach der Einführung aber machte sich bei Einzelnen Widerstand bereit. Angst vor der Dunkelheit oder unbegründete Angst vor einer höheren Kriminalität kamen ins Spiel. Das Projekt wurde leider wieder rückgängig gemacht. Man darf nicht vergessen, dass im Jahre 2011 im Seebezirk bereits die damalige Gemeinde Salvenach - heute gehört sie zu Murten - und mindestens zehn weitere Gemeinden des Kantons die Nachtabschaltung schon seit einigen Jahren praktiziert hatten.

Pro Natura hat im Jahre 2019 eine Broschüre herausgegeben, in der die negativen Auswirkungen der Luftverschmutzungen auf viele nachtaktive Tiere untersucht wurde. Beispielsweise sind Mäuse, der Uhu (le hibou grand-duc), Fledermäuse (les chiroptères ou chauve-souris) oder auch Insekten auf Dunkelheit angewiesen. Die dunklen Gebiete aber kommen in unserer Gegend, im Mittelland, kaum noch vor. Offenbar sind 96 Prozent der Schmetterlingsarten nachtaktiv und Zugvögel orientieren sich auf ihrem Migrationsflug an den Sternen. Für viele Tiere sind die fehlenden dunklen Abschnitte eines Tages eigentliche Licht- ja Todesfallen. Die Tiere sterben aus, deren Population reduziert sich. Es gibt auch Pflanzen, die nur nachts bei absoluter Dunkelheit bestäubt werden und die in den letzten Jahren daher wesentlich weniger Früchte produziert haben.

Seit diese Problematik ins Bewusstsein der Menschen gelangt ist, sind einige Jahre vergangen und die Technologie hat Fortschritte gemacht. Das heisst, das Licht kann heute mit weniger Aufwand und viel gezielter ein- und ausgeschaltet werden, und die Sicherheit der Bewohnerinnen und Bewohner kann so trotzdem gewährleistet werden.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei spricht sich somit klar für die vom Staatsrat vorgeschlagene Änderung des Energiereglements aus und empfiehlt den Gemeinden, auch angesichts der hohen Zustimmung zur vorhergehenden Motion, bedeutende Lichtreduktionen vorzunehmen, um zugunsten der Tier- und Pflanzenwelt sowie auch zugunsten des Steuerzahlers sämtliche unnötigen Lichtemissionen zu vermeiden.

Michellod Savio (PLR/FDP, VE). Mon lien d'intérêt: je suis syndic de Granges et je m'exprime au nom du groupe libéral-radical.

La pollution lumineuse a des conséquences négatives sur le vivant comme sur notre paysage. Vivant dans une commune pratiquant l'extinction nocturne partielle de son éclairage public depuis plusieurs années, là où la sécurité n'est pas en jeu, je ne peux que vous assurer qu'il s'agit d'un choix que nous ne regrettons pas, bien au contraire. Je ne peux donc que saluer la proposition des motionnaires. Réduire la pollution lumineuse est nécessaire. Toutefois, l'intégration de cet objectif dans les plans directeurs communaux ne fait pas sens. Ceux-ci ne sont en effet pas un outil approprié pour régler la question de l'éclairage public et cette proposition restreindrait bien trop l'autonomie des communes. Le groupe libéral-radical ne peut donc pas se rallier à cet aspect formel de la motion. Il fera cependant sienne la proposition du Conseil d'Etat. L'intégration des objectifs des motionnaires, passant par l'assainissement de l'éclairage et son exploitation efficace, dans la loi sur l'énergie plutôt que la LATEC est une bonne solution.

Comme le groupe libéral-radical dans sa majorité, je vous invite à soutenir cette motion, avec la modification proposée par le Conseil d'Etat.

Stiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai plus grand-chose à ajouter dans la mesure où le débat a déjà été partiellement mené pour la motion précédente et que les propos sont en partie similaires. Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien à la proposition du Conseil d'Etat de suivre l'idée de la motion, mais en prenant un autre texte de loi, qui lui semble plus adéquat. Cela semble être largement partagé. Les considérants généraux des différents intervenants sur la pollution lumineuses sont, comme la réponse du Conseil d'Etat le montre, également partagés. Dans ce sens-là, je ne peux que suivre la députée Defferrard et je la remercie de ses propos, y compris de ses incitations à passer quelques moments à faire des études littéraires pour reprendre les bonnes citations de beaux auteurs. J'essayerai de me prendre quelques minutes et je vous remercierai pour vos sources.

En ce qui concerne la députée Schär, elle évoque notamment la question des deux éléments qui sont en discussion aujourd'hui. En matière d'économies d'énergie, effectivement, les changements technologiques permettent aujourd'hui d'avoir des sources lumineuses de puissance lumineuse égale mais avec une consommation d'énergie beaucoup plus basse. D'autre part, elle évoque ce que l'on entend plus précisément par pollution lumineuse, c'est-à-dire l'effet direct de la lumière sur la biodiversité, sur la santé des habitants et des personnes directement concernées notamment, sans parler d'autres facteurs de risque que plusieurs d'entre vous évoqués. La réponse du Conseil d'Etat vise à trouver le lieu optimal pour intervenir. Il considère, pour des raisons expliquées dans la réponse écrite, qu'une solution au niveau de la loi sur l'énergie est plus efficace et plus simple, également plus respectueuse de l'autonomie communale, et permet donc d'être plus conforme à la vision institutionnelle de l'Etat et de la répartition des compétences entre canton et communes. Elle est sans doute tout autant efficace, peut-être aussi plus simple à réaliser que si l'on doit passer par les mesures d'aménagement tels qu'elles sont suggérées dans le projet de motion. Mais cela n'est en aucun cas une contradiction par rapport aux intentions des motionnaires. La solution proposée permet d'approcher les deux aspects évoqués par la députée Schär, soit à la fois réduire la consommation énergétique de tout ce qui est illumination nocturne et, d'autre part, travailler sur la réduction de la lumière. C'est la raison pour laquelle la réponse évoque la question de l'extinction complète ou dynamique. Nous avons pu entendre aujourd'hui les deux propositions et types de solutions qui ont été mises en œuvre dans certaines communes du canton. Le député Michellod a évoqué la vision plus dynamique, mais pas complète, dans sa commune. D'autres ont fait d'autres expériences. La proposition du Conseil d'Etat s'inscrit dans le cadre de l'autonomie des communes, celles-ci ayant une obligation d'agir mais gardent par contre un certain choix dans la manière de réaliser les choses. C'est ainsi que l'esprit de la réponse correspond aussi aux commentaires de la députée Schär. Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux interventions des autres député-e-s, qui sont conformes en tous points à la position du Conseil d'Etat. Je vous remercie de votre attention et de suivre la proposition du Conseil d'Etat de donner suite à la motion dans un cadre un tout petit peu différent.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 69 voix contre 16. Il y a 1 abstention.

Ont voté Oui : Total 69

Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/

SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP).

Ont voté Non : Total 16

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP).

S'est abstenue : Total 1

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG).

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2020-GC-209

Modification de la LATeC en vue de créer une procédure "simplifiée" respectivement "accélérée", permettant des adaptations mineures des plans d'affectation des zones (moins de 1000 m²)

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Péclard Cédric (VCG/MLG, BR) Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Dépôt: | 18.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 4635) |
| Développement: | 18.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 4635) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 20.04.2021 (BGC mai 2021, p. 1722) |

Prise en considération

Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC). Avec mon collègue Cédric Péclard, nous avons déposé cette motion dans le but d'encourager la DAEC à trouver des solutions pragmatiques permettant d'éviter principalement aux communes de devoir passer par une trop longue et fastidieuse procédure de modification d'un PAL lorsque les communes se trouvent face à une modification mineure des plans d'affectation des zones. Pour rappel, nous parlons d'un maximum de 1000 m², avec des conditions cumulatives strictes listées de manière quasiment exhaustive.

En effet, nous avons proposé des conditions-cadre relativement précises et justifiées légalement en matière d'exclusions de cas. D'ailleurs, je ne constate pas que le gouvernement critique notre motion sur ce point. Il est plutôt rappelé dans la

réponse, dans un premier très long paragraphe, la procédure à suivre en cas de révision générale d'une modification d'un PAL. C'est précisément cette trop longue procédure que nous voulons éviter notamment aux communes.

Je n'ai plus de lien d'intérêt avec cette motion, vu que je ne suis plus syndic, mais c'est évidemment dans le cadre de cette fonction et de l'expérience qu'elle m'a apportée que nous avons souhaité proposer une piste au gouvernement, une piste générale précisément. D'ailleurs, ce que je ne comprends pas dans la réponse, décevante il faut le dire, c'est que nous n'avons pas voulu proposer une articulation légale rigide sur laquelle le Conseil d'Etat n'aurait pas de marge de manœuvre. Au contraire, nous avons laissé la liberté à la Direction de l'aménagement de formuler une proposition respectant le contexte légal cantonal et fédéral. S'il vous plaît, Monsieur le Commissaire, ne venez pas nous dire que cela est impossible et que la Confédération ne le permettrait pas. N'oublions pas qu'une procédure simplifiée, telle que nous la suggérons, n'élide pas l'obligation de rendre une décision sur la rocade en question. Dans ce cadre, toutes les conditions cumulatives (correction au m², sans augmentation de droit à bâtir, hors secteur de SDA, et j'en passe) devront être analysées. En d'autres termes, Mesdames et Messieurs, notre motion n'a pas pour but que l'autorité approuve un dossier, sans examen circonstancié. En revanche, ce que nous voulons, c'est que pour des cas d'adaptations mineures, la commune en question n'ait pas à attendre plusieurs années. Créons une procédure simple, efficace et rapide pour des cas mineurs. Une nouvelle fois, nous avons laissé toute la latitude nécessaire à la DAEC pour qu'elle décline une procédure simplifiée ou accélérée. Dans ce sens, pourquoi ne pas aborder préalablement, de manière ciblée, certains services de l'Etat, comme dans le cas de la procédure simplifiée connue pour les permis de construire de minime importance? Inspirez-vous de cette procédure de permis de construire. En d'autres termes, ne fermez pas tout simplement la porte à une solution pragmatique. A Fribourg, le bon sens terrien coule dans nos veines, Monsieur le Commissaire, et je vous retourne le commentaire à mon endroit tout à l'heure, en ce sens que nous pouvons ensemble trouver une solution très satisfaisante.

Je vais conclure cette intervention par le constat que nous avons soumis cette motion à un bureau d'urbanisme, qui a salué notre démarche. Merci ainsi de soutenir cette motion, tout comme le fera à l'unanimité le groupe libéral-radical, puisque je m'exprime également en son nom.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Il a été rappelé que la modification actuelle, pour les PAL, qu'elle soit petite ou grande, se fait avec une consultation assez claire des services, avec une mise à l'enquête et avec un respect des droits de procédure qui sont relativement clairs. L'idée n'est pas seulement de permettre aux communes de faire les choses correctement, mais également aux citoyens d'être défendus. Le SECA joue un rôle de coordinateur et doit établir un préavis de synthèse qui est absolument essentiel.

Que veut cette motion? Dans cette motion, vous avez deux personnes, syndic et ancien syndic de leur commune, qui veulent créer une procédure modifiée et accélérée pour des parcelles inférieures à 1000 m². Lorsque nous parlons de procédure accélérée et modifiée, peut-être que ça arrange les communes, mais si 128 communes pourraient être contentes, ça prêterait le sort de 320 000 habitants qui habitent ces communes. Les droits des habitants de ces communes ne doivent pas être inférieurs aux droits des conseillers communaux qui veut aller plus vite.

Lorsqu'on parle de 1000 m², on minimise un peu en évoquant que cet élément n'a pas été critiqué... ils parlent de périmètres ISOS et d'autres éléments, le Conseil d'Etat en a déjà relevés trois, mais je pense qu'il aurait pu en relever 10, sans parler des problèmes liés aux forêts, au bruit et à la mobilité. Moi je vois encore des problèmes évidents de sites historiques, de périmètres protégés et j'en passe.

Reprenons les exemples qui sont dans la motion, l'exemple A, avec les terrains qui seraient modifiés avec cette procédure. Que dites-vous, Messieurs Dorthe et Péclard, au citoyen qui est propriétaire de la maison qui est juste à côté de la parcelle qui va être mise en zone par cette procédure simplifiée? Est-ce que les droits de cette personne sont inférieurs aux droits d'une personne qui a droit à une révision générale avec une procédure correcte? Que faites-vous, Messieurs, des personnes qui ont acheté un terrain, alors qu'il y avait une parcelle de 1000 m² en zone agricole devant leur maison? Ces gens, qui de bonne foi achètent pour construire leur villa avec la vue sur le Kaiseregg ou le Moléson se retrouvent avec une procédure simplifiée et rapide, sans préavis, sans rien, avec une construction juste parce que le conseil communal a décidé de corriger une parcelle, aussi petite soit-elle, de 1000 m². La protection des droits des citoyens ne doit pas être bafouée devant la volonté de rapidité des communes. Et que dites-vous à l'agriculteur lorsqu'il y a encore un changement de propriétaire avec ces parcelles, qui ne peut plus exploiter les 1000 m² de zone agricole et à qui on dit qu'on prend sa parcelle et de se débrouiller ensuite? Ici, vous avez les problèmes des citoyens qui sont mis en vigueur et je vous donne également le problème de la loi fédérale. L'article 15 de la loi fédérale est clair: vous ne pouvez pas faire ça. L'ordonnance est également claire. La LAT parle aussi d'un terrain qui doit être équipé. Est-ce que c'est la commune elle-même qui va décider que le terrain est équipé ou pas? Je l'ignore, il n'y a pas de réponse dans cette question.

Vous avez des solutions pour aller vite. Il s'agit des effets anticipés que vous pouvez utiliser. Mais nous sommes dans un canton où certaines personnes... Comme l'a dit avant le député Dorthe, ici « bon sens terrien » veut dire en résumé « on

fait comme on veut ». Eh bien non, Monsieur Dorthe, on ne fait pas comme on veut. Le canton de Fribourg a dit oui à 65% à la modification de la LAT. Le peuple a dit: “Ça ne va pas, vous gaspillez le paysage, vous rendez nos villes invivables, vous faites n’importe quoi avec nos villages.” Et par cette motion, vous voulez revenir par la fenêtre à quelque chose que le peuple a jeté par la grande porte. L’idée n’est pas de redonner aux communes, aux exécutifs communaux, à nouveau des pouvoirs qu’ils n’ont plus, mais peut-être plutôt de redonner à la population, au législatif, des compétences en matière d’aménagement dans ce canton. Nous avons proposé ceci dans ce canton à moult reprises, c’est un des seuls de Suisse où le peuple n’a pas son mot à dire et c’est bien dommage. Monsieur Dorthe, je vous le dis, je ne laisserai pas passer sans réagir de telles modifications parfaitement illégales. Il a déjà fallu faire corriger cette LATEC par le Tribunal fédéral, ce sera fait, le cas échéant, si vous persistez. L’idée est simple, Messieurs Dorthe et Péclard, vous avez promis quelque chose en adhérant ici et je prie les groupes qui pensaient voter oui à cette motion aussi, de respecter la loi et la Constitution. Vous avez levé la main lors de votre assermentation. Vous avez le cas de nous le prouver ici en votant non à cette motion totalement illégale. S’il vous plaît, respectez vos engagements et rejetez cette motion.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Mes liens d’intérêts avec ce dossier: je suis syndic de la commune de Gruyères. Je m’exprime au nom du groupe Le Centre.

Nous avons analysé avec intérêt les objectifs de la motion de nos collègues Péclard et Dorthe. Avec appréciation, celle-ci soulève une vraie thématique pragmatique à prendre en considération dans le domaine de l’aménagement du territoire. Planifier et mettre en place, avec une volonté d’application adaptée, simplifiée ou accélérée - l’adjectif peut être ajusté -, une procédure concernant des cas précis, qualifiés de mineurs ou cas bagatelles entre autres, de plus pouvant être clairement cadrés de cautions solides et exigeantes, comme le propose de manière non exhaustive les motionnaires, cette possibilité doit être non seulement possible, mais nécessaire Mesdames et Messieurs.

La réponse du Conseil d’Etat sur plusieurs pages réprecise le processus légal ad hoc et ordinaire de toute modification d’un PAL ou d’un PAZ, partielle ou non, dans le domaine. On souligne l’ensemble des exigences des droits supérieurs et des tiers en la matière et relève le principe de stabilité des plans, c’est bien naturel. La réponse ne montre à priori aucun intérêt d’ordre pratique et procédural envers la suggestion des motionnaires, cas de figure qui à notre sens fait sens. Sachant qu’un PAL est construit pour une durée d’une quinzaine d’années et qu’il faut au minimum 6 à 7 ans pour instrumenter et requalifier le suivant, il est tout à fait concevable et normal de pouvoir adapter une situation particulière entretemps car cas particulier, de plus qualifié tel que je viens de le dire de mineur ou de bagatelle. La législation doit pouvoir être ajustée dans ce cas et le groupe le Centre acceptera cette motion.

Toutefois, dans la procédure, nous sommes aussi conscients et nous considérons qu’une demande préalable ou une consultation des principaux services touchés du SECA, avec préavis, devraient être maintenues ou engagées, dans l’esprit par exemple, comme il a été aussi signalé, des outils possibles à utiliser lors d’une enquête simplifiée. Le droit des tiers est totalement respecté dans ces procédures.

M. Mauron a parlé de manière un peu excessive, mais avec un cadrage toujours très large et très politique. C’est vrai, vous avez raison, Monsieur Mauron, on ne peut pas faire n’importe quoi. Le droit des tiers est très important, mais tout ce qui est excessif est insignifiant, comme le disait Talleyrand, n’est-ce pas, Monsieur le Commissaire, pour reprendre votre citation.

Dans cet esprit, excusez-moi, Le Centre considère qu’une adaptation en la matière de la LATEC est justifiée et nécessaire et peut être acceptée. Le groupe Le Centre l’acceptera.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). J’interviens à titre personnel et je déclare mes liens d’intérêts: j’ai été conseiller communal, responsable de l’aménagement et du territoire à Villars-sur-Glâne pendant 9 ans et quelques mois. Je suis actuellement syndic de la même commune.

Par expérience, je trouve que cette proposition est nécessaire, de pouvoir effectuer quelques corrections de minime importance. Comme cela a déjà été dit, le droit des tiers est garanti. Peut-être une petite remarque à l’attention du député Mauron: moi aussi j’ai participé au recours pour la LAT ou la LATEC qui n’était pas suffisamment compatible avec la LAT fédérale. Je crois que ce sont deux choses différentes. De la même manière, je soulignerais que le député Dorthe et moi-même avons déposé une motion demandant que l’aménagement du territoire et l’adoption des plans deviennent compétence des législatifs. Je crois donc que ce sont deux choses différentes.

Je vous invite, à titre personnel, à soutenir cette motion.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Péclard/Dorthe eingehend geprüft. Wir verstehen die Hintergründe des Bedürfnisses sehr gut und begrüßen ein vereinfachtes Verfahren in bestimmten Fällen.

Das Ziel der Motion ist ja keinesfalls eine Erweiterung der Bauzone und sie würde auch nur zur Anwendung gelangen, wenn kein öffentliches Interesse, das heisst, Beanspruchung von Fruchtfolgeflächen, Vorhandensein eines ISOS-Ortsbildes oder eines Gefahrengbietes, etc. vorliegt.

Wir wissen aber auch, dass diese Motion schwer umzusetzen ist, da gute Spezialisten in dieser Materie schwer zu finden sind. Jedoch sind wir der Meinung, dass das Ziel immer im Vordergrund stehen muss, die Verfahrensgeschwindigkeit der Begutachtungen zu verbessern.

Aus diesem Grund werden wir, die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, der hier vorliegenden Motion einstimmig zustimmen.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune Les Montets. J'interviens en tant que motionnaire et au nom du groupe Vert Centre Gauche. Je ne me soulage pas par la réponse du Conseil d'Etat. Je mesure avec bienséance le bref rappel du déroulement de la procédure prévue par la LATEC, dont le contenu tient sur une bonne page, que je compare davantage à l'épreuve de la montée du Jaun à vélo militaire que de l'objectif de notre motion, qui est de se rendre à la terrasse la plus proche à vélo électrique. Réponse des plus juridico-rigides, ce qui n'est pas ma tasse de thé... Je pense tout de même qu'il y a une grande latitude, du pragmatisme et de la bonne volonté. C'était d'ailleurs notre intention par le dépôt de cette motion avec mon collègue Sébastien Dorthe, qui a très bien expliqué les aboutissants, de présenter un texte laissant le maximum de largesse permettant de trouver le meilleur chemin, tout en étant le plus court et le plus rapide.

Pour s'approcher du but avéré de notre motion, la création d'une procédure simplifiée, respectivement accélérée, permettra des adaptations mineures des plans d'affectation des zones. Je le précise encore, l'objectif n'est en aucun cas de chercher à augmenter les surfaces en zone ou les droits à bâtir mais de pouvoir effectuer des adaptations mineures et d'ajuster les limites de zones, le tout par compensation. Nous sommes conscients qu'il est essentiel d'y amener des garde-fous, par une liste de cas application ciblés. Nous en avons énuméré mais clairement sans vouloir en faire une liste exhaustive. Une procédure de ce type permettrait en plus, le cas échéant, qu'il soit admis de la part de la DAEC le traitement d'un dossier d'adaptation de type bagatelle, ce qui n'est pas forcément d'usage aujourd'hui, préférant de loin les dossiers d'adaptation majeure.

Je vais juste prendre deux rapides exemples concrets pour illustrer mes propos, correspondant à l'exemple 1 de la présente motion. Une habitation individuelle, faisant partie d'une énorme parcelle agricole vouée à être vendue, la maison est en zone à bâtir et elle est entourée d'une quinzaine de mètres. Un jardin potager d'environ 300 m² utilisé comme tel, pourtant faisant corps avec l'aménagement du secteur bâti, jardin même entouré d'un mur, celui-ci resté en zone agricole. Aujourd'hui, par cette vente, il faut détacher une nouvelle parcelle avec cette entité. Vu que le jardin est en zone agricole, l'autorité foncière prononce un refus, estime que sa prise de position n'est pas là pour pallier le problème d'aménagement du territoire, mais préconise même de procéder par une adaptation de la zone à bâtir. Dès lors, le dossier est figé. Une procédure telle que nous la proposons permettrait d'y remédier dans un délai approprié.

Deuxième exemple. Une commune projette d'aménager une zone sportive dans un secteur de zone à intérêt général. En fonction des limites parcellaires, elle hérite d'une zone biscornue. Mais un terrain de sport, qui, lui, est de forme angulaire, ne rentre pas dans la surface disponible. Dès lors, elle use du voisinage pour trouver une solution. Elle met tout ce petit monde d'accord. Tout semble très facile, mais il y a un 'mais'. Les adaptations font qu'ils vont tout de même empiéter sur la zone agricole pour quelques centaines de mètres carrés. De surcroît, la commune a le potentiel de libérer cette surface en zone à l'autre extrémité de ce secteur et ainsi compenser la surface. Une procédure telle que nous la proposons aurait l'avantage d'y remédier aussi rapidement.

Vous comprenez notre intention, qui s'inscrit dans le but de résoudre rapidement ces cas bagatelles. Pour nous, il est clairement indispensable de mettre en place une procédure simplifiée voire accélérée, car on peut l'affirmer sans équivoque, la procédure actuelle, reconnue comme lourde et lente, est disproportionnée pour de tels cas.

C'est sans souci que l'on s'accorde à faire quelques virages de plus, par consultation des services concernés, pour préavis dans le cadre d'une demande préalable par exemple, et ainsi avoir le rapport de synthèse du SECA. J'ai bien pris note de la position un peu radicale de M. Mauron. Je n'ai aucune ambition et capacité de le contrer, mais je pense qu'on a la possibilité et je suis sûr que si cette motion passe, dans le cadre de son application, on va pouvoir trouver des solutions.

Vous l'avez compris, dans le cadre de l'aménagement du territoire, nous aimerions absolument éviter le col du Jaun, même si c'est le plus bel endroit du canton, mais personnellement je préfère le garder pour les dimanches.

Au vu de ces considérations, je vous invite à soutenir cette motion, ce que le groupe Vert Centre Gauche va faire à sa majorité.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Ich möchte nur kurz auf Deutsch zusammenfassen, was mein Kollege Mauron schon gesagt hat, und ich muss leider meinen Kollegen Bruno Marmier und Cédric Péclard widersprechen. Ich verstehe das Anliegen der Gemeinden, ihren Hausbesitzerinnen und Grundbesitzern eine einfache und schnelle Lösung zu ermöglichen, aber ich muss

sagen, diese Lösung geht leider nicht. Sie widerspricht dem eidgenössischen Raumplanungsgesetz und ist in diesem Sinne illegal. Sie wird Rechtsungleichheit und Rechtsunsicherheit verschaffen.

Wenn Sie diese Motion überweisen, ist der Staatsrat nachher verpflichtet, uns einen Gesetzesentwurf vorzulegen, der dem Schweizerischen Gesetz widerspricht, und die Rekurse ans Bundesgericht und die sichere Niederlage vor Bundesgericht werden uns gewiss sein.

Sie können nicht auf Gemeindeebene etwas verlangen, was einer Bastelei im Einzelfall entspricht und was Grundlagen wie den ISOS-Inventaren widerspricht. Wenn Sie Ihre Parzellengrösse anpassen müssen, bleibt Ihnen der Weg über das schnellere Verfahren der Ortsplanung, anders geht es leider nicht. Sie sind gezwungen, in der Raumplanung - aufgrund der zahlreichen Fehler der vergangenen Jahre und Jahrzehnte - jetzt den ordentlichen Weg einer ordentlichen Planung zu beschreiten. Sie können nicht einzelne Eigentümer gegenüber anderen bevorzugen, indem an den Parzellengrenzen geschraubt wird.

In diesem Sinne bitte ich Sie, um nicht weitere kostspielige und für den ganzen Kanton negative Entscheide und Verfahren zu provozieren, diese Motion abzulehnen.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat partage, comme vous avez pu le lire dans sa proposition de réponse écrite, une partie des analyses des motionnaires, soit une volonté évidemment de pouvoir avancer le plus rapidement possible avec toutes les procédures prévues.

En revanche, la procédure simplifiée telle qu'elle est proposée n'est pas impossible et les deux motionnaires l'ont évoqué à juste titre. Elle n'est pas nécessairement non conforme au droit, même si les pistes évoquées tant par le député Mauron que par la députée Mutter montrent que le chemin est relativement étroit. La conclusion du Conseil d'Etat, qui l'a amené à proposer le refus de la motion, elle peut se résumer de la manière suivante:

Il y a deux possibilités pour le Conseil d'Etat, respectivement la DAEC, de mettre en œuvre la volonté des motionnaires. La première c'est de faire quelque chose qui est non conforme au droit, si on veut que ce soit significatif en pratique. Alors évidemment, avec les voies de droit qui ont été évoquées par le député Mauron, un peu de travail pour le Tribunal fédéral, mais l'inconvénient d'avoir une certaine instabilité du droit pendant passablement d'années, qui va exactement à l'encontre d'une accélération des travaux, parce qu'il n'y a rien de pire, si vous voulez accélérer des travaux, que l'instabilité du droit. L'histoire des dernières années nous le montre relativement clairement.

La variante qui existe, effectivement, c'est de faire quelque chose qui est conforme au droit supérieur. C'est faisable. Mais, par contre, si l'on prend les trois critères évoqués par les députés dans leur motion, il faut y ajouter les critères évoqués par d'autres députés et d'autres intervenants aujourd'hui, critères qui découlent directement de droit sectoriel fédéral applicable sans exception possible pour les cantons. On parle par exemple du droit environnemental ou de toute une série d'autres éléments de droit sectoriel ou de domaines particuliers. L'applicabilité d'une telle loi, conforme au droit supérieur, se réduirait rapidement comme peau de chagrin, avec le résultat que nous créerions une merveilleuse disposition légale, dans un style que certains d'entre vous ici ont l'habitude de taxer d'usine à gaz, parce que passer du temps avec beaucoup de monde pour une très belle disposition légale, conforme au droit supérieur, mais qui finalement nous règle une poignée de cas toutes les quelques années dans le canton, ce n'est pas vraiment l'exemple d'une efficacité législative telle que nous l'apprenons toutes et tous dans notre quotidien.

Vu les rapports de force et vu les annonces faites par les différents responsables de groupes, nous allons évidemment tenter ce charmant exercice d'équilibriste, ce qui vous donnera l'occasion, une fois le projet de loi présenté, de faire un choix cornélien entre une usine à gaz et un projet non conforme au droit, mais c'est le propre du législatif que d'avoir le droit de faire des choses comme ça. Dans ce sens-là, je maintiens évidemment la proposition du Conseil d'Etat de rejeter la motion, mais je prends bien note des intentions des motionnaires.

Pour prendre encore quelques éléments de détail évoqués par certaines et certains d'entre vous, je reprendrai volontiers sur ma table de nuit déjà richement alimentée ce matin, la proposition du député Doutaz d'y ajouter un ouvrage de Talleyrand. C'est toujours bien utile et intemporel, merci, Monsieur le Syndic-Député.

Par ailleurs, en ce qui concerne le député Péclard, les exemples que vous donnez sont assez intéressants, parce que, vous qui habitez la Broye - je ne connais évidemment pas les cas particuliers que vous avez évoqués - la probabilité que vos surfaces agricoles se trouvent sur des SDA en Broye est relativement élevée. Comme vous donnez vous-même l'exception des SDA ne pouvant pas permettre d'utiliser la procédure simplifiée que vous évoquez, vous faites à quelque part un peu la démonstration un peu *ad absurdum* que votre proposition va mener plutôt à une usine à gaz qu'à autre chose. Mais les discussions étant faites, les avis étant faits, je vais m'arrêter là et me réjouir du résultat.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 59 voix contre 30. Il y a 4 abstentions.

Ont voté Oui : Total 59

Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP).

Ont voté Non : Total 30

Bischof Simon (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Kirthana Wickramasingam (GR,PS/SP).

Se sont abstenus : Total 4

Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG).

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2020-GC-125

Préservation du bien-être des personnes âgées dans les homes et dans les hôpitaux en période d'épidémie

| | |
|---------------------------------|---|
| Auteur-s: | Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC) Glasson Benoît (PLR/FDP, GR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales |
| Dépôt: | 21.08.2020 (BGC septembre 2020, p. 2979) |
| Développement: | 24.08.2020 (BGC septembre 2020, p. 2979) |
| Réponse du Conseil d'Etat: | 09.03.2021 (BGC mai 2021, p. 1691) |

Prise en considération

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Lorsque l'épidémie du coronavirus a débuté, dans un premier temps, les homes étaient mal organisés. Les infirmières changeaient d'étage et s'occupaient de personnes qui étaient atteintes et ensuite de personnes qui n'étaient pas atteintes. Cela a été une catastrophe.

Par suite de certaines améliorations, il y a des décisions drastiques qui ont été prises et les personnes ne pouvaient plus sortir de leur chambre. A ce moment-là, on peut dire que c'était quasiment un emprisonnement pour ces personnes-là. Nous tous,

nous avons peut-être pris trop à la légère ce que vivaient ces personnes. Les autorités ont peut-être pris trop à la légère ce que vivaient ces personnes. Je pense que cela leur a fait beaucoup de tort et elles se sont vraiment senties emprisonnées. Certaines l'ont aussi exprimé.

Il faut savoir que certaines personnes n'avaient pas la Faculté de comprendre ce qui leur arrivait et tout ce dont elles avaient envie était de sortir de leur chambre. Avec une interdiction et ce manque de facultés, elles avaient certainement l'impression d'être emprisonnées. Je pense que c'était dramatique pour elles. Je pense que nous ne devons pas prendre cela à la légère. Aujourd'hui, on doit trouver les solutions.

Je pense que les familles ont remarqué ces difficultés, ont remarqué ces problèmes qu'ils avaient pour leurs aînés. Ils en ont fait part lorsqu'on discutait directement avec ces familles. Ils étaient souvent ambigus dans ce qu'ils disaient. Ils avaient envie de faire beaucoup de bien pour la personne qui était résidente, mais en même temps parfois celle-ci décédait et ils n'avaient pas envie de faire du tort au home ou au personnel qui s'était bien occupé durant de longues années de ces personnes qui étaient placées dans les homes ou dans d'autres institutions. Je pense que c'est aussi pour cela qu'il n'y a peut-être pas eu plus de plaintes par rapport à cette situation. C'étaient des plaintes qui étaient surtout données lors de discussions. J'ai d'ailleurs mis M^{me} la Conseillère d'Etat en lien avec une de ces personnes qui s'est plaintes, personne parmi tant d'autres, et elle a pu peut-être prendre aussi le pouls de ces personnes. Je pense que, dans son travail de tous les jours, elle a certainement aussi entendu des gens qui se plaignaient de cette situation.

Une autre situation qui n'était vraiment pas correcte était que lorsqu'une personne décédait il n'y avait qu'une ou deux personnes de la famille qui pouvaient voir le corps, certaines fois personne. Je pense que cela n'était vraiment pas normal. Il y avait une solution qui pouvait être trouvée. D'ailleurs, si on restait à distance il n'y avait aucun risque par rapport à cela. Ce n'est pas normal, aussi au niveau des problèmes psychologiques plus tard de ne pas avoir pu dire vraiment adieu à ces personnes-là. Ce n'était pas du tout correct. Dans cette situation, certaines solutions auraient aussi certainement pu être trouvées plus tôt. Cela a été pris dans un deuxième temps, par exemple les solutions pour sortir les personnes des homes, les promener dans une chaise ou leur organiser des sorties. Cela aurait dû être fait avec plus d'ampleur.

Avec ce postulat, nous proposons surtout de chercher des solutions. On sait que ce n'est pas facile de chercher des solutions et c'est pour cela que l'on fait un postulat, de manière aussi à se pencher vraiment là-dessus, à avoir du monde pour chercher les solutions, à prévenir les problèmes. Ça va peut-être mieux, mais il y a encore des problèmes. On le sait et on l'a dit. On ne sait pas comment cela va se passer à l'avenir, parce que personne ne peut prédire l'avenir.

C'est vrai qu'il y a du travail à la DSAS avec ce coronavirus, mais le travail n'était certainement pas fait pour répondre au postulat et il sera fait pour faire le rapport et la recherche de meilleures solutions. Je regrette un peu qu'avec le dépôt en août 2020 on n'ait la réponse que maintenant. C'est vrai que ce n'est pas vraiment là qu'il y avait le travail mais ce sera plus tard.

Il m'a été demandé aussi par des personnes qui travaillent dans les institutions que ce soit aussi étendu aux personnes qui sont dans d'autres institutions, notamment en situation de handicap. Finalement, on ne s'est pas rendu compte que ces personnes ont autant de difficultés, si ce n'est plus, parce qu'ils n'avaient pas non plus la faculté de comprendre ce qui leur arrivait.

Je vous encourage à voter pour ce postulat de manière à assurer le bien-être de ces personnes. Ce sera un jour aussi notre tour d'être dans cette situation et je pense que l'on doit tout faire, pour ces personnes et pour tout le monde, pour trouver les meilleures solutions. Ils ont bien droit à ça. Je vous encourage à accepter ce postulat et je vous en remercie.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis présidente des foyers de la ville de Bulle et vice-présidente de la commission des prestations médico-sociales pour les EMS de la Gruyère.

Le premier problème survenu en EMS fut le souci d'obtenir du matériel de protection en suffisance. Heureusement, l'approvisionnement fut assuré à temps. Face à un virus potentiellement mortel et encore bien méconnu, le personnel a subi une pression psychologique intense de peur de contaminer les résidents mais également leurs proches. Leurs responsabilités étaient considérables.

Les EMS ont été particulièrement touchés par la pandémie. Un nombre important de résidents des EMS ont succombé au Covid-19 malgré les mesures mises en place pour les protéger. Ces mesures ont parfois été décriées, notamment par les familles qui ne les comprenaient pas. Mourir de solitude ou du Covid? Là était le grand dilemme, trouver l'équilibre entre la sécurité et la qualité de vie. Les directions et le personnel ont dû faire preuve de beaucoup de patience et de diplomatie face à l'agressivité de certaines familles. Ils ont déployé des trésors de créativité afin de permettre de conserver les liens entre les résidents et leurs proches. Pourtant, des mesures ont été nécessaires pour protéger l'ensemble des résidents ainsi que le personnel. Pour les résidents atteints de troubles cognitifs, le respect de ces mesures s'est avéré particulièrement complexe. On peut souligner l'importance de pouvoir se référer à des directives cantonales claires et précises pour l'ensemble des EMS du canton. On peut cependant regretter que certaines aient été adoptées avec des volets d'exécution parfois très courts.

Le soutien des équipes mobiles mises en place par la Task Force s'est avéré utile mais insuffisant pour pallier le manque de personnel. Malgré la possibilité de remplacer une absence dès le premier jour, il était très difficile de trouver du personnel. En effet, qui aurait envie d'être engagé dans un EMS confiné, où la charge virale est intense, où les décès s'enchaînent. La pénurie du personnel soignant s'est alors révélée lourdement. Heureusement, l'engagement de la protection civile a permis de soulager les équipes.

Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat de tirer les enseignements de l'expérience acquise durant cette crise sanitaire et d'évaluer s'il serait possible de mieux concilier la santé physique et psychique des résidents, de garantir le bon fonctionnement des EMS et d'améliorer la coordination avec les autres prestations de soin. Ainsi, le groupe socialiste soutiendra ce postulat à l'unanimité.

Schwaller-Merkle Esther (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt das am 24. August eingereichte Postulat, das den Staatsrat auffordert, eine Studie durchzuführen zum Schutz des Wohlbefindens der älteren Personen in Epidemiezeiten im Heim und im Spital.

Nach der Epidemie ist bekanntlich vor der nächsten Epidemie. Vor einem Jahr wussten wir noch nicht, was wir heute wissen. Die vielen neu gewonnenen Erkenntnisse aus der Corona-Situation werden nun sorgfältig zusammengetragen und ausgewertet, damit man für die nächste Pandemie etwas besser gerüstet ist. Ich denke an obligatorische Vorräte von Masken, Desinfektionsmitteln, Schutzanzügen, Pandemieverhaltensregeln usw., auch für Heime, Spitäler und andere gemeinnützigen Institutionen. Auch das rasche Hochfahren von eigenen Produktionsketten für Fehlendes muss unbedingt angedacht werden. Es braucht klare Richtlinien, Kriterien, Epidemiepläne und Verhaltensregeln, und dies für uns alle und nicht nur für Heime, Spitäler und gemeinnützige Institutionen.

Die Tatsache, dass man in Ländern, wo SARS gewütet hatte, besser auf die Corona-Pandemie vorbereitet war, zeigt die Wichtigkeit einer gründlichen Studie mit den entsprechenden Erkenntnissen und Empfehlungen auf.

Die Pandemie hat uns unvorbereitet erwischt. Ausgehend von einer Just-in-Time-Beschaffungsmentalität hatte man aus Kostengründen viele aus früheren Zeiten stammende Konzepte und vorgeschriebenen Notvorrat auf ein striktes Minimum gekürzt, da sie nicht mehr zeitgemäss und notwendig erschienen.

So musste der Staatsrat, gestützt auf eine komplexe und delikate Interessensabwägung zwischen dem Wohlbefinden der Bewohnerinnen und Bewohner, ihrem Gesundheitsschutz und dem Risiko des Personalmangels schwierige Entscheide für Heime und Spitäler treffen und ein nicht mehr existierendes Dispositiv nach und nach entwickeln.

Für die betroffenen Menschen und deren Angehörige war das nicht immer leicht zu verstehen, geschweige denn, sich an die Vorschriften zu halten. Man sprach von Freiheitsentzug und Eingesperrtsein im Pflegeheim und vergass dabei, dass die älteren Menschen zu Hause auch allein und isoliert waren.

Die durch das Postulat geforderte Studie zum Schutz des Wohlbefindens der älteren Personen im Heim und im Spital in Epidemiezeiten könnte nicht nur für Heime und Spitäler ein wichtiges Arbeitsmittel werden, sondern der gesamten Bevölkerung bei einer nächsten Epidemie dienen.

An dieser Stelle möchte ich allen für die hervorragend geleistete Arbeit zur Corona-Krisen-Bewältigung zum Schutz des Wohlbefindens der älteren Personen im Heim und im Spital ganz herzlich danken.

Mit diesen Bemerkungen wird die Fraktion Mitte-Links-Grün dieses Postulat akzeptieren.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied des Stiftungsrates von Pro Senectute und im Verwaltungsrat vom FNPG. Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Die beiden Postulanten nehmen ein emotionales Thema auf, das in den letzten Monaten zu vielen Diskussionen in den Pflegeheimen, in den Spitälern, in den stationären Institutionen und auch in der Bevölkerung geführt hat und immer noch sehr aktuell ist und nachhallt.

Was wir nicht genügend sagen können: Danke dem Pflegepersonal in den Pflegeheimen, in den Spitälern wie auch in allen Institutionen, die bis heute jeden Tag trotz der Gefahr der Ansteckung ihrer Arbeit nachgegangen sind. Danke auch den Behörden: Sie müssen Entscheidungen fällen ohne gemachte Erfahrungen und mit vielen Unsicherheiten. Für viele Angehörige waren die Zeiten der Besuchseinschränkung sehr anspruchsvoll und die Schutzmassnahmen nicht immer nachvollziehbar.

Corona schlägt auf die Psyche und damit mittelfristig auf die Gesundheit. Die Nachfrage nach Besuchen zu Hause, nach Fahrdiensten und Leistungen im Haushalt ist gestiegen. Angst vor Ansteckungen, beschränkte Besucherzahlen und Einsamkeit haben massiv zugenommen. Gegenwärtig schrecken, nach den gemachten Erfahrungen in gewissen

Pflegeheimen, viele Betagte vor dem Eintritt in ein Pflegeheim ab. Hingegen kann ein Spitalaufenthalt nicht herausgezögert werden.

Die ambulanten Dienstleistungen haben stark zugenommen und kommen wieder an ihre Grenzen. Die Pflegeangehörigen und das Umfeld sind durch die Krise neu gefordert und brauchen ebenfalls Unterstützung. Aus den gemachten Erfahrungen dieser Krise müssen dringend die notwendigen Massnahmen für die Zukunft abgeleitet werden, damit die psychische und körperliche Gesundheit besser miteinander vereinbart werden. Dies gilt für die Patienten und Patientinnen, für das Pflegepersonal wie für die Angehörigen. Soziale Isolation und Einsamkeit sind Faktoren, die die Gesundheit massiv beeinflussen und die soweit wie möglich vermieden werden sollen.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt das Postulat einstimmig.

Zum Schluss noch eine Frage: Wie sieht gegenwärtig die Situation im Kanton Freiburg bei den Eintritten in Pflegeheimen aus? Gibt es viele leerstehende Pflegeplätze?

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat das Postulat Ducotterd/Glasson geprüft und diskutiert.

Die Voten der Vorrednerinnen und Vorredner kann ich voll und ganz unterstützen. Das Postulat zielt darauf ab, dass die Erfahrungen, die während der Pandemie gemacht werden und gemacht wurden, in Zukunft bei anderen Ereignissen auch berücksichtigt werden.

Wir hoffen sehr, dass man aus den gemachten Erfahrungen gelernt hat und in Zukunft noch schneller reagieren und handeln kann.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt einstimmig die Annahme des Postulats.

Glasson Benoît (PLR/FDP, GR). Je parle en tant que postulant et au nom du groupe libéral-radical.

En mars 2020, début de la pandémie du coronavirus, les homes et hôpitaux ont fait tout ce qui était en leur pouvoir afin de prendre les mesures nécessaires à la protection des résidents. Dans l'urgence, tout en préservant leur santé, on a perdu la vie sociale des résidents et de leurs proches, ce qui a parfois péjoré la santé de certains convalescents. Toute personne affaiblie dans sa santé a besoin du contact des siens pour le moral mais également par sécurité.

Les mois, voire l'année qu'il a fallu à la DSAS pour traiter ce postulat m'ont laissé le temps de découvrir des problèmes similaires dans des maisons de rééducation ou foyers pour handicapés. Une personne atteinte mentalement et qui par ce handicap ne peut pas comprendre le but d'un isolement souffrira encore plus de traumatismes. Je remercie la DSAS de se soucier de ce problème et d'en tirer les conséquences après cette année chamboulée par un virus qui nous projetait vers l'inconnu.

A vous, Mesdames et Messieurs les Députés, qui, tout comme le groupe libéral-radical, êtes soucieux de votre prochain, je vous demande d'accepter ce postulat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les porte-paroles des groupes qui sont intervenus pour soutenir ce postulat.

J'aimerais à mon tour m'associer aux remerciements qui ont été exprimés pour l'ensemble du personnel de nos institutions, que ce soient les EMS, les hôpitaux, les institutions pour personnes en situation de handicap ou encore les services d'aide et de soins à domicile et tous les autres, pour leur travail et leur engagement durant cette crise. Cette crise sanitaire est la plus importante à laquelle nous devons faire face depuis de très nombreuses années. Effectivement, ça a mobilisé beaucoup de forces et beaucoup d'engagement des collaborateurs.

En ce qui concerne les différentes questions, je veux peut-être rappeler que très rapidement la Task Force sanitaire a mis sur pied une équipe mobile, qui est venue en soutien ou en appui. Nous avons pris des mesures aussi dans les hôpitaux pour renforcer les services, notamment les soins intensifs et le personnel pour les lits Covid durant la première vague. Pour les EMS et institutions, nous avons pris des mesures très rapides, qui étaient des remplacements au premier jour de maladie, puisque sur l'ensemble de la période analysée un cinquième des collaborateurs et collaboratrices ont été absents. Cela a nécessité beaucoup d'ingéniosité pour pouvoir remplacer les collaborateurs. C'est un travail énorme qui a aussi été fait par les réseaux de santé des districts et des institutions, une mobilisation supplémentaire du personnel ou du recours au personnel des soins à domicile. En parallèle, nous avons également renforcé les services par plusieurs partenaires qui nous ont appuyés tout au long de cette crise et qui, pour certains, nous appuient encore, que ce soit l'armée, la protection civile, les étudiants de la haute école de santé et de la haute école sociale, des personnes liées à ORS, Caritas, Croix-Rouge. Il y a eu une mobilisation extraordinaire pour nous soutenir.

Concernant le matériel, il faut rappeler que la loi prévoit que les institutions doivent avoir une réserve de matériel. Certaines étaient mieux préparées que d'autres. Cela a été tout le défi sur la première vague de pouvoir se procurer suffisamment de matériel. Aujourd'hui, ce n'est heureusement plus un problème. Nous avons donc décidé de constituer un stock. Si je prends notamment la question des masques, nous avons un stock roulant de 5 millions de masques que nous souhaitons conserver pour pouvoir être prêt au cas où nous devrions refaire face à une telle crise.

En ce qui concerne les mesures que nous avons dû prendre, notamment pour les institutions, que ce soit les EMS ou les institutions pour personnes en situation de handicap, il est vrai que le Conseil d'Etat a dû prendre des décisions difficiles basées sur une pesée d'intérêts complexe et délicate. C'est une situation que nous avons suivie de très près et dès que nous avons pu lever des mesures, nous l'avons immédiatement fait, conscients que les mesures avaient des conséquences sur les résidents et les résidentes, leur famille et leurs proches.

Nous avons également tout mis en œuvre et avons été l'un des premiers cantons à vacciner, le 28 décembre, dans les EMS. Nous avons très rapidement vacciné 95% des résidents, toutes les personnes qui le souhaitaient ainsi qu'une bonne partie du personnel. Aujourd'hui, nous n'avons pas de cas positif dans les EMS. On voit que toutes les mesures qui ont été prises ont permis de trouver une situation à peu près normale. Il y a toute une série de mesures qui ont été levées et qui vont encore être levées ces prochaines semaines avec les décisions du Conseil fédéral.

Cela dit, le Conseil d'Etat a le volonté de tirer les enseignements de l'expérience acquise jusqu'à présent dans la gestion de cette crise et nous souhaitons répondre au postulat et mener cette réflexion approfondie afin d'évaluer et de définir les mesures qui permettraient de mieux concilier la santé psychique et physique des personnes à risque et de leurs proches. Nous allons donc donner un mandat à une haute école pour faire cette analyse avec en conclusion des recommandations à l'intention du Conseil d'Etat et que nous aurons le plaisir de vous présenter avec le rapport sur ce postulat.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de cette postulat est acceptée par 83 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté Oui : Total 83

Bischof Simon (GL,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP).

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Excusez-moi, je voulais intervenir au sujet du thème précédent, car je n'ai pas reçu de réponse concernant le taux d'occupation des EMS.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'ai effectivement oublié de répondre à la question de M. le Député Schneuwly. Nous avons actuellement 160 lits inoccupés, ce qui correspond à un taux d'occupation de 94%.

Rapport 2021-DSAS-17

Médecins de famille dans le canton (Rapport sur postulats 2018-GC-178 et 2019-GC-118)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**

Rapport/message: **02.03.2021 (BGC 1605, p.)**

Discussion

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis technicienne en radiologie aux services du HFR, site de Riaz. Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport exhaustif en réponse à notre postulat concernant l'encouragement de l'installation de médecins de famille dans le canton. Ce rapport démontre l'effective pénurie de médecins de famille, pénurie qui risque de s'aggraver rapidement avec le nombre important de médecins atteignant bientôt l'âge de la retraite. 35% ont plus de 55 ans, de plus les besoins en soins vont indéniablement augmenter avec l'évolution démographique et le vieillissement de notre population. Les médecins de famille représentent la première ligne dans la prise en charge médicale. Ils sont un pilier essentiel du système sanitaire pour la promotion de la santé et la prévention. Ils assurent une fonction de tri, d'augmentation et également une coordination de différents prestataires de charges. Ils garantissent une approche personnalisée et globale du patient et de son environnement. Un nombre considérable de patients, faute d'avoir pu trouver un médecin de famille, s'adressent aux services d'urgence, ce qui contribue à surcharger ces services. La mise en œuvre du dossier électronique du patient permettrait de donner des informations essentielles sur la situation de santé du patient, notamment pour les malades chroniques où les besoins de coordination et de continuité des soins sont majeurs.

L'astreinte aux services de garde représente un obstacle à l'installation des médecins de premier recours, ceci principalement dans les régions périphériques dotés d'effectifs moins élevés. L'instauration d'un système de tri téléphonique en collaboration avec la société Medgate permet de décharger la centrale sanitaire 144 et la garde médicale. Il serait pertinent d'uniformiser cette collaboration pour tous les districts. Il est aussi souhaitable que la Direction de la santé et des affaires sociales s'implique encore davantage pour renforcer la collaboration entre la médecine de premier recours et les services d'urgence afin d'optimiser la coordination au niveau de la prise en charge préhospitalière. L'interdisciplinarité et l'interprofessionnalité apparaissent comme une solution pour une meilleure intégration des soins avec la venue de différents prestataires au même endroit. Le modèle des cabinets de groupe permet une rationalisation des soins, une optimisation des ressources et des charges. La mise en place de centres de santé, pilotées par le HFR va dans le même sens en offrant à la population locale l'accès à des consultations de spécialistes des différents domaines médicaux. Nous soulignons ici l'importance de maintenir cette offre au nom de l'hôpital public au lieu de la laisser à de grands groupes privés dont le but est de faire du chiffre. La collaboration entre médecins et infirmières pourrait être valorisée. En effet, ils et elles assurent des tâches d'évaluation des prix, de suivi clinique et d'accompagnement du patient allant même jusqu'au diagnostic, notamment dans le suivi des maladies chroniques. Certaines hautes écoles et universités proposent depuis quelques années des masters d'infirmiers praticiens spécialisés, permettant ensuite aux infirmiers de réaliser des tests de diagnostic mais également de prescrire certains médicaments et d'accomplir certains actes médicaux. Divers travaux montrent que l'incorporation précoce des prestations d'infirmières dans le secteur des soins ambulatoires peut réduire les coûts sanitaires de façon significative, notamment en diminuant les hospitalisations. Cette possibilité devrait développée être également dans notre canton.

L'introduction de la 3^e année de médecine en 2009 et du master en médecine axé sur la médecine de famille en 2019 préparent-ils des mesures incitatives pour la profession de médecin de famille dans notre canton ? L'admission au programme de master est actuellement limitée à 40 places. La possibilité d'augmenter ce nombre de places devrait aussi être évaluée. Le programme d'assistantat en cabinet vise à promouvoir la profession de médecin de famille ou de pédiatre en offrant une structure à la formation postgrade dans le canton. Le canton réserve actuellement 5 EPT de médecin assistant à cette formation spécifique, ce qui permet à 10 médecins en formation de passer 6 mois dans un cabinet. C'est bien, mais c'est peu. Ce programme d'assistantat a fait ses preuves et devrait absolument être intensifié avec l'augmentation des effectifs.

Les communes jouent également un rôle essentiel dans l'encouragement de l'installation de médecins de premier recours, surtout dans les régions périphériques. Certaines mettent par exemple à disposition des locaux à des prix raisonnables. Pour les féliciter, les communes de La Roche, de Belfaux et de Charmey ont vu leurs efforts largement récompensés avec l'installation de cabinets de groupe multi-prestataires au service de leurs citoyens. Néanmoins, un soutien de l'Etat serait le bienvenu, surtout pour les communes avec des moyens financiers plus modestes. Avec ces commentaires, le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je m'exprime comme postulante et au nom du groupe Le Centre. L'ensemble de la population, sa qualité de vie ainsi que la qualité du système de santé dépendent de l'importance accordée à la médecine de famille. Avec ce postulat, nous voulions voir l'engagement du canton dans la promotion et le renforcement de la médecine de famille. La réponse donnée ne l'est sûrement pas. Ce sentiment fut renforcé par le retour que j'ai eu des professionnels du domaine. A ce propos, j'ai appris que l'institut de médecine de famille de l'Université de Fribourg n'a pas été invité à donner son avis sur le contenu de ce rapport. Je trouve regrettable de ne pas s'appuyer sur leur expertise. Le rapport montre une bonne photographie de la situation actuelle de la médecine de famille et relance de manière claire le nombre de médecins de famille à la baisse mais ne propose malheureusement aucune nouvelle piste pour remédier à la pénurie de médecins de famille dans le canton.

Malgré les éléments énumérés dans le rapport, nous estimons qu'aucune mesure ne serait meilleure que le recours à la médecine de famille. Les médecins de famille et de l'enfant sont les acteurs par excellence de la médecine de base, une médecine multidisciplinaire, efficace et qui s'appuie sur une large expérience. Les médecins de famille considèrent le patient de manière globale, ils établissent une relation de confiance sur le long terme dans toutes les situations médicales, qu'elles soient préventives, aiguës, chroniques ou palliatives. Notre système de santé est en évolution constante la médecine de famille ayant occupé une place centrale. N'oublions pas que la géographie et le bilinguisme du canton nécessitent une répartition des médecins de tout le canton pour assurer une couverture adéquate à toute la population. Choisir un médecin de famille dans une autre région est facile, lorsqu'on est jeune et en bonne santé. Lorsque vous êtes âgé et que vous souffrez de maladies chroniques, c'est alors bien plus compliqué. D'autre part, il faut faire attention au cercle vicieux, lorsqu'il y a trop peu de médecins de famille dans une région, cela incite peu de nouveaux médecins à venir, car la charge de travail et les gardes de nuit deviennent beaucoup trop élevées. Anticiper permet d'éviter cette situation. Par ailleurs, le manque de médecins de famille surcharge le centre d'urgence, miser davantage sur les urgences n'est pas une solution pour un bon suivi des patients.

Le nouveau master en médecine fribourgeois, dont les coûts sont importants pour le canton, doit être complété par un développement ambitieux pour la formation postgrade. 42% des médecins s'installent là où ils ont effectué leur assistantat en cabinet. Sinon, le risque que les étudiants ayant étudié à Fribourg poursuivent leur formation et s'installent dans un autre canton est très grand. Berne et Vaud l'ont bien compris et ont mis des moyens importants pour augmenter le nombre de postes de médecins assistants en cabinet de médecin de famille. Notre canton a besoin de faire un rattrapage, il lui faut donc un grand nombre d'ouvertures de postes d'assistantat en cabinet avant de reprendre un rythme d'ouverture de postes proportionnels au nombre d'habitants. Ainsi, ce qui fait clairement défaut dans ce rapport concerne la formation postgrade, qui peut avoir un impact plus rapide sur le nombre de médecins de famille dans le canton. Quand on a la demande d'un monitoring fin tenant compte de l'âge des médecins et du taux de travail des médecins de famille dans le canton... Où en est-on avec la projet entre SSP et les médecins fribourgeois sur une optimisation de la collaboration en place, et ceci afin d'augmenter les synergies dans leurs base de données respectives ?

Les conclusions de ce rapport sont un peu déprimantes, quand bien même le rapport est assez clair sur le manque de médecins de famille à l'avenir. Ce rapport ne nous donne aucune perspective réjouissante, aucun plan d'action, aucun budget prévu. En réalité, c'est même le contraire, puisque les postes prévus dans le budget n'ont pas été ouverts. On annonce un 6^e poste de médecin assistant en cabinet pour 2022, mais ce poste était déjà prévu en 2021 et le poste pour la Broye a été purement annulé. Le rapport ne nous laisse pas envisager d'amélioration. Je vous en lis un extrait : *Dans cette optique, il semble pertinent de ne pas seulement axer les réflexions et les efforts sur les aspects quantitatifs (les effectifs) mais également sur les paramètres qualitatifs, notamment sur le modèle de soins à encourager.* On entend là que la Direction de la santé et des affaires sociales ne s'intéresse que moyennement au nombre de médecins de famille dans le canton de Fribourg et qu'il n'y a pas de volonté de tout mettre en œuvre pour augmenter le nombre de médecins mais plutôt de réfléchir à d'autres modèles. Il est certain que le nombre de médecins de famille ne va pas augmenter, mais il va...

[Temps de parole écoulé.]

Senti Julia (PS/SP, LA). Ich habe keine Interessenbindung in dieser Sache, abgesehen davon, dass ich über einen Hausarzt verfüge und diesen als letztes für eine erste Covid-Impfung aufgesucht habe.

Für den ausführlichen Bericht zu den beiden Postulaten, welche in ihrer Essenz beide dieselbe Sorge betreffen, möchte ich mich als eine der Postulantinnen und im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei bedanken. Die dargelegten Zahlen aus dem Jahr 2018 bestätigen unsere Sorge, denn ein Grossteil der tätigen Ärzte haben das Alter von 55 Jahren überschritten und werden ihre Tätigkeit früher oder später einstellen. Bei den nachkommenden, jüngeren Ärztegenerationen gibt es vermehrt Teilzeitanstellungen, weshalb der zukünftige Bedarf wohl nicht gedeckt werden kann.

Die Anzahl der Patienten beträgt im Kanton Freiburg gemäss der Statistik aus dem Jahr 2018 rund 250 Patienten mehr pro Ärztin in Vollzeitäquivalenz als im Schweizer Durchschnitt. Fragt sich, ob Freiburg einfach effizientere Ärzte besitzt, die mehr Patienten in weniger Zeit behandeln können oder eben zu wenige Ärzte für die Anzahl Patienten. Gemäss des Berichts

sei jedoch die niedrige Inanspruchnahme von ärztlichen Leistungen der Grund, dass diese Rechnung bisher aufging. Sind Freiburgerinnen und Freiburger also härter im Nehmen und wird dies so bleiben? Das Einzige, was man heute mit Gewissheit sagen kann, ist, dass zahlreiche ungewisse Faktoren bezüglich der zukünftigen Entwicklung bestehen bleiben.

Das Modell des 24/7-verfügbaren Arztes, der sein Leben, inklusive Freizeit, seiner Tätigkeit widmet, gehört immer mehr der Vergangenheit an. Auch ein Arzt nimmt sich heute - und das zu Recht - Auszeiten und Ferien, um Kraft und Motivation für seine weitere Arbeitstätigkeit zu tanken und das Leben anderweitig zu geniessen.

Die Zukunft gehört somit den Ärzten mit voraussehbaren Arbeitszeiten, den Teilzeitarbeitenden, den Gemeinschaftspraxen und Gesundheitszentren. Zusammenschlüsse wie die genannten erlauben es, den Patienten weiterhin hohe Standards und Verfügbarkeiten zu bieten und gleichzeitig den Praktikern die Möglichkeit einer besseren Work-Life-Balance zu bieten.

Dem Bericht kann man entnehmen, dass der Kanton zwar in Sachen Ausbildung, finanzierten Assistenzpraktika und einem spezifizierten Masterstudiengang einem absehbaren zukünftigen Mangel an Generalisten entgegenwirkt, wobei unseres Erachtens vor allem die Anzahl Assistenzplätze für Ärzte in Ausbildung noch erheblich erhöht werden sollte und die entsprechenden Mittel zur Verfügung gestellt werden sollen.

Was die konkrete Forderung der Erstellung von Gesundheitszentren anbelangt, wird jedoch auf Gemeinden und Regionen verwiesen und die Verantwortung so abgegeben. Es gilt, nicht zu vergessen, dass nicht jede Gemeinde in der Lage ist, sich gleichermaßen um solch strategische Arbeit zu kümmern und dass oft auch nicht die entsprechenden Liegenschaften zur Verfügung stehen.

Die Gemeinde Gurwolf zum Beispiel hatte Glück, eine solche Option zu erhalten, um ein Gebäude für ein Gesundheitszentrum zu kaufen, sie hat jedoch dafür auch die entsprechenden finanziellen Ressourcen bereitstellen müssen. Eine gewisse kantonale Federführung und Unterstützung der Regionen und Gemeinden bei der strategischen Planung wäre in dieser Thematik wünschenswert. Die dargelegte Konkretisierung des elektronischen Patientendossiers zur Vereinfachung des Informationsaustausches begrüsst unsere Fraktion, sofern sichergestellt werden kann, dass die Daten nicht zu anderen Zwecken verwendet oder gekapert werden können.

Dem angekündeten Gesetzesentwurf bezüglich einer nationalen Weiterbildungsfinanzierungs-Vereinbarung sehen wir gespannt entgegen. Mit diesen Worten nehmen wir vom Bericht Kenntnis und danken für die Erläuterungen zu den laufenden Massnahmen und bitten jedoch die Gesundheitsdirektion, das Dossier aufmerksam weiterzuverfolgen.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: comme vous le savez, je suis l'ancien patron de la traumatologie et de l'orthopédie du HIB. Le rapport concernant la situation de la médecine de famille a retenu l'attention de notre groupe. Ce rapport donne une radiographie des mesures qui ont été et qui seront prises pour améliorer la médecine de premier recours. Parmi toutes ces mesures qui ont été évoquées, je soulignerai les points qui méritent une prise en compte de notre point de vue.

Pour les mesures « prégrades » des candidats médecins, il faut saluer l'effort du canton de Fribourg pour la réalisation du master de médecine. Quels sont les échos concernant cette filière ? Merci à M^{me} la Commissaire du gouvernement de nous en donner un bref aperçu. La première volée des 40 candidats médecins va sortir de l'éclosoir du master de médecine d'ici à l'automne 2022. Vous vous rendez compte de la chance que ces 40 étudiants ont de faire des études presque en famille. Les professeurs connaissent tous les élèves, pas comme nous, de notre temps nous étions dans des volées de 200 à 300 étudiants et les professeurs ne nous connaissaient presque pas. Seul bémol, il y a trop peu de francophones, ceci dû aux examens d'entrée qui favorisent les germanophones. Et nous avons besoin de francophones en priorité.

Concernant les mesures postgrades, il faut saluer l'effort consenti pour permettre aux jeunes médecins de s'immerger pendant six mois dans la vie d'un cabinet de généraliste, ceci pour leur montrer la réalité de ce métier. Actuellement, 10 jeunes diplômés ont cette opportunité pendant six mois, de fonctionner sous le mentorat d'un généraliste et de vivre la réalité de cette médecine. Ceci exige du mentor une disponibilité et une volonté de former alors qu'il doit gérer le quotidien effréné de son cabinet. L'Etat, par le biais de prestations d'intérêt général, je suppose, contribue dans la Broye pour les assistants qui viennent du HFR principalement, pour 50% au financement du salaire de l'assistant. A ce sujet, j'ai entendu une autre version pour la répartition dans le haut du canton, à savoir 30% payé par l'Etat et 70% par le généraliste. Là encore, je remercie M^{me} la Commissaire de nous éclairer. Pour les assistants venant du canton de Vaud, parce ce que comme vous le savez la Broye est imbriquée, c'est une mosaïque, Vaud et Fribourg, pour les assistants venant du canton de Vaud, les généralistes broyards paient l'entier du salaire. Pour rendre plus attrayant le rôle du mentor, il faudrait mieux rétribuer les médecins formateurs d'une part et d'autre part il faudrait porter à 20 le nombre de périodes de 6 mois de stage, ce qui ferait 10 EPT au lieu de 5 actuellement.

Concernant les gardes et les piquets du médecin établi, pour alléger la charge de travail pendant le jour de garde, le médecin établi devrait être défrayé pour les heures qu'il ne peut consacrer à son activité de cabinet. Ici aussi, il y a une disparité de traitement entre la Broye fribourgeoise et le reste du canton. Les généralistes broyards touchent par jour de garde 200 frs

du canton de Vaud, je répète, *du canton de Vaud*, puisque les urgences sont dirigées par une centrale lausannoise qui trie les cas et ne les passe par le médecin de garde que si cela est nécessaire. Dans les autres districts fribourgeois, le médecin de garde ne touche aucun dédommagement, paraît-il. Il y a là peut-être matière à améliorer la situation, là aussi une explication de la part de notre commissaire du gouvernement serait bonne.

Les consultations, évoluant avec les urgences de garde, provoquent une surcharge que seuls les jeunes médecins supporteraient mais la jeune génération n'est plus d'accord d'assumer le rythme parfois effréné des anciens, et j'en sais quelque chose. Concernant le recensement des médecins de premier recours, je suis étonné que ni la corporation des médecins, ni les autorités sanitaires ne mettent en parallèle à ce jour une carte graphique complète. Sans une cartographie à jour, je ne sais pas comment, il est possible de planifier les gardes médicales. *[Temps de parole écoulé.]*

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis médecin généraliste, j'ai été pendant plus de 10 ans président de la Société des médecins fribourgeois. La démographie a été un de mes soucis particuliers, de même que l'organisation du système de garde. Je suis content qu'en 2021, on remarque qu'il y a effectivement une pénurie dans notre canton. Cette pénurie a déjà été démontrée en 2008 dans notre canton, lorsqu'il a fallu regarder pour organiser la garde, étant donné que la Glâne et la Veveyse étaient des déserts médicaux. La question qui nous intéresse est de savoir comment on peut pallier ceci. En 2018, l'Université de Genève, sa section de médecine générale, a fait une enquête auprès de l'Etat fribourgeois. Qu'est-ce qui se passe chez les médecins fribourgeois ? 67% trouvent leurs charges lourdes, 47% refusent des patients. Actuellement, vous avez une base de données sur les médecins qui est incomparable. Vous avez leurs données de facturation, leurs prestations, le coût des infrastructures. Effectivement, l'expérience que j'avais, c'est que les médecins fribourgeois travaillent 20% de plus que les autres pour gagner 10% de moins. C'est une des raisons pour laquelle nombre de médecins ne viennent pas s'installer dans notre canton, ce n'est plus attractif et surtout non reconnaissant. Je remercie à ceux qui se sont exprimés tout à l'heure en faveur de la médecine de premier recours, laquelle – ce n'est pas moi qui le dis mais l'Université de Genève – répond à 94% des problèmes médicaux dans notre pays. Voilà, qu'est-ce qu'a fait l'Etat jusqu'à présent pour nous ? Assistanat en cabinet médical : une initiative venue du HFR et de la médecine de premier recours, à laquelle se joint le département de la santé, de la famille et des aînés pour arriver à signer ce papier, lequel n'est finalement pas en vigueur. Finalement, on apprend que les médecins n'ont pas été invités, par exemple à la conférence de presse. Pour vous dire aussi la reconnaissance... Elle trouve sa valeur dans les actes, ce qui est extrêmement important alors que nous travaillons plus pour gagner moins. Là, l'Etat n'est jamais venu à notre secours que pour pouvoir augmenter ses charges, les prestations des médecins.

Les urgences : depuis 2018 je me suis battu pour qu'on puisse faire la garde conjointement avec l'Hôpital. Je vous dis que j'ai eu des contacts personnels avec la Direction, avec la Direction de la santé et des affaires sociales, on n'a jamais voulu faire cette collaboration. Il faut attendre l'initiative maintenant en 2020 pour faire une polyclinique ensemble avec le HFR. La directrice d'autrefois, qui était M^{me} De Vos, m'a dit en pleine figure pendant le repas: "Monsieur Schumacher, les médecins de famille, vous êtes nos concurrents." Alors vous voyez dans quel milieu nous avons évolué pendant quelques années.

Triage, admission, je suis tout à fait d'accord qu'il faut avoir une collaboration très intense. On n'a pas attendu longtemps pour faire cette collaboration. Vous avez oublié dans tout ce rapport quelqu'un de très important dans ce système, ce sont nos assistantes médicales, il y en a plus de mille dans notre canton, qui font tout ce triage et sans lesquelles il serait impossible de faire face à cette charge de travail comme M^{me} Senti s'en est inquiétée.

Médecins répondants des homes : on en a parlé tout à l'heure, les médecins des homes, il a fallu se battre des années avec le projet-pilote à n'en plus finir pour voir que les médecins dans les homes étaient extrêmement importants. Je peux vous garantir que c'est grâce à eux qu'il n'y a finalement pas eu trop de cas à l'Hôpital. Oui, ils sont absolument laissés de côté et pas reconnus.

Je reviens sur d'autres points, qui pour moi sont des aspects de la méconnaissance du terrain. On parle de médecin praticien, sans savoir ce que c'est. Un médecin généraliste formé, c'est un spécialiste, le médecin praticien a deux fonctions; soit c'est un médecin qui a été formé, qui a fait un curriculum de médecine générale ou de médecine interne générale et qui a un diplôme et qui n'a pas fait de doctorat... *[Temps de parole écoulé.]*

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'aimerais à mon tour remercier infiniment tous les médecins de famille, qui effectivement font un travail extraordinaire dans notre canton et qui sont un maillon essentiel dans la prise en charge des patients fribourgeois. Effectivement, le tableau actuel dresse une situation cantonale avec des effectifs de médecins de premier recours réduits, comparé à l'échelle nationale et une tendance vers l'augmentation des besoins, vous avez pu le lire tout au long du rapport. Le canton n'est pas resté les bras croisés, contrairement à ce que certains d'entre vous ont pu dire, puisque nous prenons de nombreuses mesures depuis très longtemps. [Je vais commencer par la 3^e année de médecine, par le master en médecine, par le projet CoSaMo aussi, qui est important, un projet d'aide au cautionnement pour l'installation des médecins.](#) Et puis, nous avons sans cesse essayé d'améliorer l'organisation de la prise en charge des

urgences, que ce soit avec l'hôpital, la centrale 144, qui a déchargé les médecins des téléphones pour une grande partie des districts, les collaborations que nous avons trouvées avec Medgate aussi. Chaque fois que nous avons vu des difficultés, nous nous sommes engagés pour soutenir les médecins de famille, puisqu'on sait effectivement que la garde représente une charge extrêmement lourde pour les médecins de famille.

En ce qui concerne la question des communes, les communes effectivement, elles ont un rôle important. On a vu toutes les communes qui se sont engagées pour offrir des locaux aux médecins, puis retrouver des médecins qui sont venus s'installer. Il y a nombre d'exemples dans le canton qui démontrent que ça fonctionne et qu'il y a un rôle qui est important. Si je prends le dernier que j'ai en tête, c'est la commune de La Roche, qui s'est engagée lors de la construction d'un bâtiment d'appartements adaptés à installer un cabinet médical et les médecins ont suivi. C'était pour remplacer le médecin du village qui partait à la retraite et on voit que là, il y a un rôle qui est important aussi des communes.

En ce qui concerne les différentes questions pour l'augmentation du nombre d'étudiants au master, je rappelle que là, la première volée va sortir. Ce qui a été souhaité, c'est vraiment, comme l'a relevé M. le député Zadory, un encadrement de qualité, avec une approche personnalisée, donc il faudra déjà faire le bilan de la première volée. Pour le moment, en tout cas, tous les retours sont extrêmement positifs et la qualité de ces étudiants en master est relevée.

En ce qui concerne l'assistantat en cabinet, nous avons effectivement actuellement 5 EPT en lien avec les prestations du HFR, ce qui fait 8 places plus un poste en Broye qui est cofinancé avec le canton de Vaud. C'est effectivement important qu'on puisse ces prochaines années augmenter le nombre d'assistants en cabinet. On voit que c'est une mesure qui fonctionne extrêmement bien, puisque sur les 53 assistants en cabinet qu'on avait jusqu'à maintenant, 25 se sont installés et 9 projettent de le faire.

J'ai dit tout à l'heure que la Broye a effectivement un poste d'assistantat en cabinet, contrairement à ce qu'a dit M^{me} la Députée Meyer.

Il est par ailleurs faux de dire que l'Institut de médecine de la famille n'a pas été consulté pour ce rapport, puisque le professeur Rodondi a été consulté sur ce rapport.

Concernant l'enquête auprès des médecins du canton de Fribourg, c'est une enquête qui est faite avec la MFÄF, donc Médecins Fribourg, ainsi que l'Institut de médecine de famille de l'Université de Fribourg et selon les dernières informations que nous avons du professeur Rodondi, les résultats sont attendus pour cet été.

Pour le financement des assistantats en cabinet, donc pour les postes qui sont les 5 postes en longue prestation de l'Hôpital fribourgeois, le canton paie le 80% des salaires des médecins assistants et le médecin qui accueille un assistant paie le 20%. A relever que le médecin assistant qui est au cabinet peut aussi faire des consultations et du coup, induit des recettes pour le médecin même si, effectivement, il y a un grand travail du médecin, qui accueille et encadre l'assistant. Je n'ai pas d'information sur combien paie le canton de Vaud.

En ce qui concerne le député Schumacher, je constate qu'il fait un procès d'intention à la Direction de la santé et des affaires sociales ou à moi en particulier. J'aimerais quand même rappeler un certain nombre d'éléments, je ne vais pas ouvrir une polémique là, mais juste 4 éléments.

Le premier c'est qu'un médecin nous accompagnait à la conférence de presse pour l'assistantat au cabinet, puisqu'il y avait un médecin qui a justement expliqué comment était le travail d'accueillir un médecin, si mes souvenirs sont bons, à moins qu'il y ait quelque chose qui m'a échappé.

Je lui rappelle également que lorsque la Société de médecine du canton de Fribourg a été en échec de négociation avec les assureurs, j'étais prête à soutenir une augmentation du tarif des médecins de famille. A la suite de ça, la Société de médecine du canton de Fribourg a finalement signé l'accord tarifaire avec les assureurs.

Et puis, la question de l'assistantat en cabinet, c'est un dossier pour lequel on s'est engagés, qu'on a vraiment tiré en avant et pour lequel on s'est battus pour mettre des postes au budget et c'est un projet qu'on a accompagné avec l'Hôpital fribourgeois et la Société de médecine du canton de Fribourg, qui participe avec à dans ce projet.

Pour la question des médecins en EMS, c'est la même chose, on s'est aussi battus pour pouvoir reconnaître ce rôle extrêmement important et trouver un financement pour les médecins de famille.

C'est avec ces remarques Mesdames et Messieurs que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Je voudrais juste revenir sur le fait que vous dites que l'Institut de médecine de famille a été consulté pour faire ce rapport. Or à la sortie du rapport, j'ai reçu un e-mail du professeur Rodondi, qui m'a dit justement qu'il n'avait pas été consulté. Je l'ai rencontré, nous avons discuté de ce sujet. Je n'ai donc pas inventé ces propos.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Je reviens sur le financement de l'assistanat au cabinet médical, j'en fais l'expérience actuelle et je sais que je dois payer 30% du salaire et non pas 20%, ça, c'est une première chose.

La deuxième chose: effectivement il y avait un médecin lors de la conférence sur l'assistanat au cabinet médical, certains médecins d'hôpital et un certain projet conjoint "hôpital - médecins de famille".

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2021-DSAS-33

Santé mentale des adolescents germanophones (Rapport sur postulat 2019-GC-47)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales**

Rapport/message: **30.03.2021** (*BGC mai 2021, p. 1640*)

Discussion

Mäder-Brühlhart Bernadette (*VCG/MLG, SE*). Mes liens d'intérêts: je suis assessseure à la Justice de paix de la Singine. Je m'exprime comme postulante au nom du groupe Vert Centre Gauche. J'aimerais aussi que le Conseil d'Etat puisse me répondre vu que mon postulat a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil au mois de novembre 2019.

Die Antwort des Staatsrates ist jedoch ernüchternd. So wird zu Beginn hauptsächlich auf den grossen Aufwand hingewiesen, welcher betrieben wird, um den Bedürfnissen der erwachsenen Freiburger Bevölkerung gerecht zu werden. Einmal mehr wird auf die Eröffnung des deutschsprachigen Zentrums in Villars-sur-Glâne verwiesen. Dieses Zentrum steht jedoch nur erwachsenen Personen zur Verfügung, nicht aber Kindern und Jugendlichen, wie das im Bericht auch erwähnt ist.

Notre postulat faisait toutefois référence aux enfants et aux jeunes germanophones. Le rapport aurait dû identifier les lacunes qui pourraient être comblées dans un délai raisonnable et aussi les options de soins dans la langue maternelle ne seront toujours pas proposées à l'avenir, cela pour trouver des solutions. Malheureusement, j'ai trouvé peu de réponses à ces questions et ce rapport me laisse donc déçue et perplexe.

Der Staatsrat zeigt zwar auf, dass das *Centre thérapeutique de jour* Plätze für französischsprachige Kinder der 1.-11. HarmoS-Klasse anbietet, für deutschsprachige dieses Angebot aber nur für Kinder der 1.-8. HarmoS-Klasse existiert. Hier ist also eine gravierende Lücke, die erkannt wurde, aber kein Vorschlag, wie diese geschlossen werden könnte. Ich finde in diesem Bericht keinen Willen, nach Lösungen zu suchen.

Was die von unserer Seite dringend nötige Vereinbarung mit dem Kanton Bern anbelangt, so finde ich widersprüchliche Aussagen im Bericht: In der Antwort auf das Postulat vom Oktober 2019 hielt der Staatsrat nämlich noch fest: "Es läuft zurzeit eine Analyse der Patientenströme zu Berner Spitälern." Diese Analyse sollte aufzeigen, ob Vereinbarungen mit dem Kanton Bern in Betracht gezogen werden müssten und ob solche Vereinbarungen vor der nächsten Spitalplanung d2023 abzuschliessen wären. Im vorliegenden Bericht steht nun wiederum: "Eine erste Analyse konnte aufgrund der Pandemie noch nicht starten." Ja, was stimmt denn nun? Ich weiss es nicht.

Etwas Positives zeigt der Bericht doch auf - insofern ich das richtig verstanden habe -, nämlich, dass Deutschfreiburger Jugendliche das Recht haben, eine ausserkantonale stationäre kinder- und jugendpsychiatrische Behandlung zu beanspruchen. Es ist wichtig, dass Eltern betroffener Kinder und Jugendlicher dieses Recht kennen, denn als Beisitzerin des Friedensgerichts habe ich nicht nur einmal erlebt, wie sehr Eltern um eine Verlegung von Marsens nach Bern kämpfen mussten. Zudem figuriert in der Verordnung über die Liste der Spitäler in der Psychiatrie nur die Privatklinik Meiringen, und wir alle kennen die Wartelisten.

En fait, ce rapport montre sans regret que les jeunes Fribourgeois germanophones peuvent attendre une amélioration encore très longtemps – soit des traitements dans leur langue maternelle – à partir de 2024 au plus tôt, voire jamais. Je trouve cela inacceptable, d'autant plus que je pense que cette situation n'est pas non plus conforme à la loi.

Das Gesetz über die Organisation der Pflege im Bereich psychische Gesundheit sagt nämlich in Art. 8 Abs. 3 klar und deutlich: "Es sorgt dafür, dass angesichts der Zweisprachigkeit im Kanton alle französischsprachigen und deutschsprachigen Patientinnen und Patienten während der Behandlung in ihrer Sprache betreut werden.»

Aus den genannten Gründen werden wir den Staatsrat in einem Auftrag auffordern, endlich die nötigen Schritte einzuleiten, damit eine Versorgung in der Muttersprache auch für deutschsprachige Jugendliche und Kinder möglich wird, was eigentlich

eine Selbstverständlichkeit sein sollte, entweder durch eine Vereinbarung mit dem Kanton Bern oder durch entsprechende Angebote vor Ort.

Le Groupe Vert-Centre-Gauche prend également acte du rapport et constate que le Conseil d'Etat se vante des mesures prises pour les adultes mais n'aborde pas suffisamment les problèmes de troubles mentaux chez les enfants et les adolescents.

Julmy Markus (*PDC/CVP, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün, welche den Bericht zur Kenntnis nimmt.

Wir begrüßen, dass die kantonale Notfallpsychiatrie ihre Tätigkeit im September 2020 in Villars-sur-Glâne aufgenommen hat. Auch die Eröffnung des deutschsprachigen Zentrums am gleichen Standort im Jahr 2017 ist zu begrüßen. Jedoch beantwortet oder entspricht dieser Bericht in keiner Weise dem Postulat Mäder/Bapst. So können in Villars-sur-Glâne weder deutschsprachige Jugendliche generell noch Personen aller Altersklassen mit Essstörungen behandelt werden. Wenigstens werden für Kinder mit ASS ambulante Behandlungen in beiden Sprachen angeboten.

Dem Bericht kann auch entnommen werden, dass die Tageskliniken für schulpflichtige Kinder psychotherapeutische Konsultationen für französischsprachige und deutschsprachige Klientinnen und Klienten anbieten. Auch hier ist es so, dass der französischsprachige Teil bis zur 11H diese Leistungen in Anspruch nehmen kann, der deutschsprachige Teil hingegen nur bis zur 8H.

Es wird ebenfalls erkannt, dass im Bereich Tagesklinik die Kapazitäten bereits seit 2016 zu gering sind. Im stationären Bereich gibt es deutliche Unterschiede von Französisch zu Deutsch. Während in der französischsprachigen Schweiz unter 13 Jahren generell kein stationärer Aufenthalt vorgesehen ist, so ist für die deutschsprachigen Jugendlichen über 13 Jahren überhaupt kein stationärer Aufenthalt möglich. Deutschsprachige Jugendliche hätten also die Möglichkeit, sich ausserkantonale in Kliniken oder Spitälern in Behandlung zu begeben. Am naheliegendsten wäre hier der Kanton Bern. Nur besteht zwischen den Kantonen keine Vereinbarung und aufgrund der erhöhten Nachfrage und der langen Wartelisten können die ausserkantonalen Jugendlichen überhaupt nicht berücksichtigt werden. Diese Jugendlichen fallen also zwischen Stuhl und Bank. Zwar wurde gemäss Bericht mehrmals erwähnt, dass Bedürfnisabklärungen, Verbesserungsansätze, Lösungsvorschläge und die Schulung von zweisprachigem Personal im Vordergrund stehen. Leider nimmt dieser Prozess viel zu viel Zeit in Anspruch und es sind zeitnah keine wesentlichen Änderungen zu erwarten.

Aus diesem Grund ziehen wir in Erwägung, dem Staatsrat hierzu in Kürze einen Auftrag zu erteilen. Es bleibt zu hoffen und zu wünschen, dass die Problemherde, welche im Bericht erkannt wurden, so rasch wie möglich mit den dafür notwendigen Massnahmen entschärft werden und hier keine Zeit verloren geht.

Zu hoffen bleibt auch, dass sich die aktuelle Pandemie und die damit verbundene soziale Isolation nicht weiter auf die Psyche der Jugendlichen niederschlagen und es zu keinem eskalierenden Anstieg der Fälle kommt.

Zosso Markus (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dankt dem Staatsrat für den Bericht. Es stimmt uns aber sehr nachdenklich, dass nach wie vor für Kinder und Jugendliche wenig bis keine Möglichkeiten bestehen, sich behandeln zu lassen und dass nichts unternommen wird, um dies zu ändern.

Es wird einmal mehr davon gesprochen, was für Studien und Analysen gemacht worden sind oder noch gemacht werden. Es ist aber schon lange an der Zeit, dass nach diesen Studien und Analysen endlich Taten folgen. Denn Zutritt zu ausserkantonalen Institutionen in der heutigen schwierigen Zeit kann nur gewährleistet werden, wenn eine Leistungsvereinbarung mit dem jeweiligen Kanton besteht.

Ich spreche hier hauptsächlich von unseren Feststellungen im deutschsprachigen Teil des Kantons, gehe aber ganz klar davon aus, dass auch auf der französischen Seite noch grosser Handlungsbedarf besteht.

Dabei stellen sich uns folgende Fragen: Warum wurden nicht schon lange Leistungsvereinbarungen abgeschlossen? Warum wird auf der ganzen Ebene immer und immer wieder auf später vertröstet? Das kantonale Programm zur Förderung der psychischen Gesundheit ist sicher eine gute Sache, aber es kann nicht sein, dass das Angebot von ambulanten und stationären Psychiatricleistungen für Jugendliche und Kinder immer und immer wieder auf die lange Bank geschoben wird. Wir vermissen beim Staatsrat die Flexibilität, das Fingerspitzengefühl und den Mut zu Lösungen für unsere Kinder und Jugendlichen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt den Bericht zur Kenntnis und fordert zugleich den Staatsrat auf, unsere Bedenken in seine Überlegungen einzubeziehen und endlich Lösungen zu präsentieren, die der zunehmenden Notsituation gerecht werden.

Flechtner Olivier (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied des Vorstandes der Patientenstelle Westschweiz-Freiburg. Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei nimmt vom Bericht Kenntnis. Wir danken dem Staatsrat für diesen

Bericht. Er erwähnt zu Recht, dass viele Massnahmen im Bereich der psychischen Gesundheit umgesetzt wurden und sehr viel Aufwand betrieben wurde. Dies ist begrüssenswert.

Psychische Erkrankungen stellen einen hohen Anspruch an die sprachlichen Kompetenzen des Personals. Zu Recht, denn das korrekte Verständnis zwischen Arzt und Patient ist hier von grösster Bedeutung. Ob ich an meinem Handgelenk auf Deutsch oder Französisch operiert werde, ist mir eigentlich ziemlich egal - und dies nicht, weil ich zweisprachig bin. Denn wenn ein Arzt die genaue deutsche Übersetzung der Handwurzelknochen nicht kennt und nicht weiss, dass das französische "os scaphoïde" zu Deutsch das Kahnbein ist, dann wird dies seine Diagnose wohl auch nicht entscheidend beeinflussen.

En revanche, dans le domaine des pathologies psychiatriques, chaque mot peut faire une différence dans la prise en charge du patient, et beaucoup plus que dans l'exemple cité. En effet, seule la communication du patient permet au médecin de poser son diagnostic, et inversement, il est primordial que les informations communiquées par le médecin au patient soient bien comprises par ce dernier pour assurer le traitement correct. Sur le fond, on ne peut que saluer les efforts de créer des unités qui peuvent fonctionner dans deux langues. Cela dit, dans le contexte de la prise en charge de troubles psychiques, je me permets d'émettre des doutes si cela est réaliste. Déjà qu'il est très difficile de trouver le personnel nécessaire, mais cette recherche est rendue encore plus difficile si l'on doit recruter du personnel compétent et bilingue - et ce à tous les niveaux de la prise en charge des patient-e-s. Cela est encore plus difficile pour la prise en charge d'adolescents, ne serait-ce que parce que ceux-ci ne sont pas nécessairement en mesure de s'exprimer avec la même précision que des adultes.

Gerade in diesem höchstpersönlichen Bereich der eigenen psychischen Gesundheit - oder eben der psychischen Schwierigkeiten - ist es wichtig, dass der behandelnde Arzt, die behandelnde Ärztin, aber auch das übrige betreuende Personal mit der grösstmöglichen Subtilität und Sensibilität vorgehen kann. Hier spielt nicht nur das Vokabular eine Rolle, sondern man muss zwischen den Zeilen lesen und Zwischentöne heraushören können. Man muss das nicht Ausgesprochene wahrnehmen können, und man muss auch adressatengerecht kommunizieren können.

Kinder und Jugendliche mit psychischen Problemen sind eine besonders anspruchsvolle und auch fragile Klientel. Es ist darum enorm wichtig, dass sie richtig betreut werden und eine korrekte Behandlung erfahren und dass dies auch in einem Umfeld erfolgt, in dem sie sich wohl fühlen. Und genau da sind wir jetzt beim Kern des Problems angelangt. Faktisch nämlich stehen deutschsprachigen Jugendlichen für eine psychiatrische Behandlung kaum garantierte Plätze zur Verfügung. Die einzige deutschsprachige Klinik, die auf der Spitalliste des Kantons Freiburg erscheint, ist die Privatklinik Meiringen. Sicher, diese ist sehr schön gelegen, aber mit dem Auto sind es von hier aus knapp zwei Stunden. Mit dem öffentlichen Verkehr von Murten oder Freiburg aus schon mehr als zwei Stunden, und wenn man etwas ausserhalb wohnt, können es auch drei Stunden sein. Das ist gelinde gesagt nicht ideal, wenn es gleichzeitig wichtig wäre, die Familie oder auch weitere Bezugspersonen der Jugendlichen in die Therapie einzubeziehen. Hinzu kommt, dass die Privatklinik Meiringen kein Angebot zur Therapie von Essstörungen hat. Genau dies ist aber ein sehr häufiges Problem bei Jugendlichen. Und genau für dieses hat der Kanton Freiburg für deutschsprachige Jugendliche ein massiv ungenügendes Angebot, vor allem wenn eine stationäre Behandlung angezeigt ist.

Es geht darum, dies raschestmöglich zu beheben, sei es durch die Schaffung eines eigenen Angebots, welches gezielt auf deutschsprachige Jugendliche ausgerichtet ist, sei es durch eine Vereinbarung mit einer nahegelegenen Institution im Nachbarkanton Bern. Anders gesagt: Ob man von Plaffeien aus mit einer schwer anorektischen 16-Jährigen, die noch 35kg wiegt, nach Marsens oder Bern fährt, ist den Eltern in dieser Situation egal. Es ist ihnen aber nicht egal, ob das Kind an dem einen oder anderen Ort besser betreut, besser verstanden wird und dadurch besser therapiert werden kann. Die bestehende Lücke kann an beiden Orten geschlossen werden - aber sie muss dringend geschlossen werden.

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei schliesst sich den vorherigen Rednern an. Die Seebezirks-Deputation wird sich ganz sicher auch am Auftrag an den Staatsrat beteiligen und diesen unterschreiben.

Es ist sehr Vieles gesagt worden. Ich will diese Sitzung nicht zusätzlich verlängern, aber es ist absolut höchste Eisenbahn, dass für unsere deutschsprachigen Jugendlichen etwas in dieser Hinsicht gemacht wird.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). L'efficacité d'un système de santé se mesure en temps, le temps de prise en charge que ce soit pour un infarctus, une consultation chez le médecin généraliste ou une consultation dans le domaine de la pédopsychiatrie, qui est un petit domaine de la médecine. Il est très difficile de trouver des répondants. On a constaté — je travaille dans la partie germanophone du canton — que l'efficacité de notre système, comme à d'autres endroits, n'est pas adéquate. Je pense qu'il est nécessaire que l'on trouve des filières pour remédier à cela.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat partage le souci de la prise en charge pour les enfants et jeunes alémaniques. Effectivement, aujourd'hui au CTJ la scolarisation est offerte jusqu'à la 8H. Nous sommes en train d'évaluer l'extension de l'offre et il y a un groupe de travail qui va être mis sur pied avec la DSAS, la DICS et le Réseau fribourgeois de santé mentale pour voir comment on peut prendre en compte ce besoin et comment on peut y répondre. Evidemment, le CTJ sera associé à ces différents travaux.

Ce groupe de travail va également se plonger sur la question de l'évaluation des besoins et voir comment on peut y répondre, en projection de la future planification sanitaire, puisqu'on doit évaluer le besoin. Je rappelle que, lors de la dernière planification sanitaire, il n'y avait aucune clinique ou aucun hôpital de la partie alémanique qui avait répondu à l'appel d'offres. Nous avons donc ouvert la planification à tous les hôpitaux qui offrent ces prestations-là pour permettre à la population germanophone d'avoir le choix entre les différents hôpitaux qui offraient des prestations plutôt que de signer une convention avec un seul hôpital, ce qui aurait obligé les familles à aller dans cet hôpital-là. Les choses ont maintenant changé. Il est vrai qu'il y a des listes d'attente qui commencent à voir le jour dans ces différents hôpitaux germanophones. Dans ce cadre-là, on va reprendre cette question dans le groupe de travail. Le cas échéant, on prendra des contacts avec un hôpital pour signer une convention, si possible plus vite que la planification si nous devons constater que cela correspond à un besoin par rapport à l'évaluation qui va se faire.

Je rappelle quand même que vous voyez dans le rapport qu'en 2018 il y a treize patients qui ont été pris en charge hors canton et en 2019 dix patients. Evidemment, le Réseau fribourgeois de santé mentale accueille les patients qu'ils soient francophones ou germanophones, même s'il faut bien reconnaître qu'on a moins de personnel alémanique ou germanophone et qu'il y a une meilleure prise en charge pour les patients francophones, car plus de personnes parlent français. Nous venons de recruter un médecin-adjoint qui est alémanique, ce qui nous permettra d'améliorer aussi la prise en charge.

Il faut dire aussi qu'on travaille actuellement au Réseau fribourgeois de santé mentale avec l'Hôpital fribourgeois dans le cadre de la construction du nouvel hôpital pour créer un centre de l'enfant qui serait un centre de prise en charge somatique et psychiatrique. A l'horizon maintenant de la construction du nouvel hôpital, on peut imaginer qu'on ait une réponse pour la prise en charge des jeunes et enfants stationnaires de santé mentale qui soit ici sur le Grand Fribourg, ce qui nous permettra aussi à terme d'améliorer la capacité de recruter du personnel alémanique. On a ouvert le centre hospitalier germanophone avec trente lits. On voit qu'on arrive à recruter le personnel à Villars-sur-Glâne dans un contexte qui est alémanique. Pour les adultes, je pense que le travail a été fait. La prise en charge pour les patients germanophones s'est très nettement améliorée. C'est effectivement extrêmement important en psychiatrie que d'avoir du personnel qui parle la langue. Les mots sont très importants.

Nous allons travailler rapidement sur la suite de ce rapport pour pouvoir venir avec une proposition, soit dans le cadre de la planification hospitalière soit avant en fonction de l'analyse que le groupe de travail va faire, et les acteurs seront intégrés. C'est avec ces remarques que je vous prie, Mesdames et Messieurs les Députés, de prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Prise de congé : Christian Ducotterd

La Présidente. Avant de clore cette session, permettez-moi de saluer notre collègue Christian Ducotterd, qui ne sera plus des nôtres lors de la session de juin prochain. Il nous a en effet annoncé il y a quelques jours la fin de son mandat de député.

Christian Ducotterd est l'un des doyens de ce parlement. Il a rejoint les bancs du Grand Conseil à la faveur des élections de 2001, c'est-à-dire il y a vingt ans. Comme nous étions jeunes! Vingt ans donc que le député Ducotterd nourrit ce Grand Conseil d'interventions sur des sujets divers et variés, comme l'économie et les institutions, avec la liberté de ton qu'on lui connaît. Le spectre de ses intérêts est vraiment très large, ainsi qu'en témoignent les nombreux instruments parlementaires qu'il a déposés au fil des ans.

Christian Ducotterd était par ailleurs membre de la Commission des routes et cours d'eau depuis 2007.

Monsieur le Député, Cher Christian, je te remercie pour toutes ces années consacrées avec volonté et enthousiasme au service des Fribourgeois et Fribourgeoises. Je suis persuadée que ta retraite parlementaire ne sera pas synonyme de repos mais sans aucun doute te donnera plus de temps à consacrer aux nombreuses activités que tu vas certainement mettre à ton agenda.

Au nom du Grand Conseil et en mon nom personnel, je t'adresse mes meilleurs vœux de réussite professionnelle et personnelle. Je te dis bonne retraite parlementaire.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je me plais bien sûr parmi vous. Je pense que vous avez pu le remarquer par rapport aux différentes fois où j'ai pris la parole, et encore aujourd'hui. Si je vous quitte aujourd'hui c'est par les règles du parti Le Centre de Sarine-Campagne qui prévoit dans ses statuts qu'on ne peut faire que quatre législatures.

Ce que j'ai remarqué pour ce Grand Conseil lors de ma dernière intervention, c'est que, finalement, on devrait peut-être plus se rendre compte qu'on ne peut pas aider tout le monde. Si on veut aider les personnes les plus pauvres, on ne peut pas dire qu'on va aider tout le monde. On l'a remarqué à plusieurs reprises et je prendrai deux exemples. Lors de la discussion pour la Caisse de pension de l'Etat, tout le monde voulait aider tout le monde, et les plus pauvres restent souvent sur le bord de

la route. J'entends aussi souvent les personnes du Centre dire qu'on veut aider la classe moyenne. Si on veut aider la classe moyenne, on ne peut pas aider tout le monde. Encore une fois : si on veut aider tout le monde, on ne peut pas aider les plus pauvres. Parfois, ces personnes-là ont des difficultés financières mais aussi des difficultés à connaître les choses, à choisir les meilleurs moyens. Les personnes habiles s'en sortent, mais ceux-là ont plus de difficultés. Même pour moi-même, qui suis au Grand Conseil, lorsque je m'adresse à des bureaux, avec toutes les connaissances que j'ai, c'est parfois pénible. Vous imaginez bien ce que c'est pour ce genre de personnes. Ne les oubliez pas.

Je demande aussi le respect par rapport à l'agriculture, aux personnes qui travaillent avec des dossiers que j'ai toujours voulu défendre. J'ai toujours voulu défendre l'agriculture, tout en appréciant les autres dossiers. Ce que j'aimerais surtout, c'est que, quand vous prenez des décisions, elles soient prises en connaissance de cause. Beaucoup de personnes prennent des décisions en méconnaissance de cause et sur la base des fausses idées. Je pense que c'est une mauvaise chose. L'idéologie n'amène jamais vers le bien commun. Je pense que certains devraient parfois abandonner l'idéologie de manière à veiller au mieux au bien commun.

Je vous en remercie et je vous souhaite aussi plein de plaisir, comme j'en ai eu durant ces années, dans votre fonction de député-e.

—

> La séance est levée à 12 h 05.

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—